INTERNATIONAL

L'ACTUEL

Le magazine de l'économie et du partenariat international

N° 231 Mars 2022 - 150 DA

www.lactuel.dz

Ramadhan 2022
La phobie de la flambée des prix

Marché énergétique
Les prix du pétrole s'envolent

Guerre en Ukraine
Deux poids, deux mesures…

L 22231 - 03 - A - 150 DA - DZ

Secteur algérien des assurances

S'adapter à la conjoncture !

الصالون الدولي الرابع و العشرون للبناء و مواد البناء و الأشغال العمومية
24ème SALON INTERNATIONAL DU BATIMENT DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET DES TRAVAUX PUBLICS
15 > 19 MAI 2022
BATIMATEC
PALAIS DES EXPOSITIONS PINS MARITIMES - ALGER
Batimatec Expo
SAFEX
Partenaires
من 15 إلى 19 ماي 2022
قصر المعارض ، الصنوبر البحري - الجزائر

Pour un Meilleur Accompagnement et Conseil

Grands risques • Hydrocarbures • Construction • Transport • Particuliers

CASH
ASSURANCES

www.cash-assurances.dz

L'ACTUEL 231 / MARS 2022 - Anep n° 2216100604

Édito

La rente, encore et encore !

Les péripéties politiques et économiques générées par la récente guerre en Ukraine continueront, assurément, de provoquer des contrecoups fâcheux tous azimuts dans de nombreux pays, particulièrement sur le niveau du pouvoir d'achat des citoyens.

Le boom international des prix des matières premières, à l'image de ceux du pétrole, gaz, blé et maïs, entre autres, ont atteint présentement des records dépassant tout entendement, et le pire est que les analystes les plus avertis ont reconnu qu'ils n'ont pas vu venir ce scénario catastrophe, même pour les pays où la rente pétrolière est considérée comme un *« contrepoids »* de taille pour faire front à tout imprévu et, partant, équilibrer la charge de la facture d'mportation en inputs, car indispensables à la production nationale des biens, notamment de consommations diverses.

Nul n'ignore que l'Algérie fait partie indissociable de ce cercle de nations dont l'économie est intimement liée à l'addiction à la manne des hydrocarbures. Cela dit, c'est une énième occasion inouïe qui se présente à nous tous pour renverser la vapeur dans le sens d'un changement radical de la politique d'importation qui, malheureusement, fait toujours mal à nos réserves de change qui, au passage, fondent comme neige au soleil.

Tel un casse-tête chinois, la problématique de l'importation des matières premières focalise l'attention des responsables. Certes, des efforts ont été entrepris ces dernières années dans le but de maîtriser le flux des importations, mais beaucoup reste à faire. La balle est dans le camp de l'Etat mais également dans celui du gouvernement■

L. K.

Vu ailleurs... en images

États-Unis : Un milliardaire casse les prix des médicaments pour que tout le monde y accède

Les prix des médicaments aux États-Unis sont complètement hors de portée. C'est pour cela que le milliardaire Mark Cuban voulait y remédier depuis un certain temps déjà, et ce désir s'est finalement traduit par des actes, puisque le propriétaire des Dallas Mavericks a ouvert sa propre pharmacie en ligne proposant des médicaments qu'il achète en gros et qu'il revend à des prix abordables, rendant ainsi possible l'accès aux soins à tous les citoyens.

Portugal : Un cargo transportant 4.000 voitures de luxe sombre dans l'océan Atlantique

Le mois de février dernier, le cargo Felicity Ace, parti d'Allemagne pour rejoindre les États-Unis, transportant près de 4.000 voitures de luxe, dont 1.100 Porsche, 189 Bentley ainsi que des Audi et des Lamborghini, a pris feu dans l'océan Atlantique, avant de faire finalement naufrage pendant une opération de remorquage. Les pertes sont estimées à 155 millions de dollars pour le groupe Volkswagen.

Turquie : Toujours positif après 78 tests, un Turc isolé chez lui depuis novembre 2020

En novembre 2020, Muzaffer Kayasan est testé positif á la Covid-19. Depuis, il a réalisé 78 tests, tous positifs. L'homme de 56 ans atteint de leucémie vit donc reclus chez lui depuis près de 14 mois. Il a d'ailleurs sollicité les autorités turques pour trouver une solution, lui qui est contraint de rester isolé depuis 14 mois.

Pologne : Des femmes laissent des poussettes dans les gares pour les mamans ukrainiennes

De nombreuses femmes polonaises ont décidé de rejoindre un mouvement de solidarité pour aider les mamans ukrainiennes. En effet, elles sont nombreuses à laisser des poussettes dans les gares pour les mères ukrainiennes qui en auraient besoin, sachant que les poussettes sont trop encombrantes pour être transportées, mais elles sont un outil indispensable pour emmener des enfants et ne pas avoir à les porter à bout de bras.

Chine : Projet de parcs d'énergies renouvelables de 450 GW dans ses déserts

La Chine va mettre sur pied la plus grande capacité de production d'énergie solaire et éolienne de l'histoire, d'une capacité totale de 450 GW. Un projet conçu pour soutenir les objectifs climatiques du pays qui ambitionne de réduire ses émissions de CO2 avant 2030 et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2060.

Inde : Un béton à base de plastique broyé pour remplacer le sable de construction

Une équipe de chercheurs indiens aurait mis au point une technique révolutionnaire. Une méthode unique de construction, qui consiste à remplacer 70% du sable utilisé dans le béton par du plastique déchiqueté. Cela permettrait de préserver la ressource sable qui est aujourd'hui la plus utilisée dans la construction, mais permettrait également de réduire les décharges et les amoncellements de plastique un peu partout dans le monde.

SOMMAIRE n° 231 - Mars 2022

EDITO

La rente, encore et encore !

Le boom international des prix des matières premières, à l'image de ceux du pétrole, gaz, blé et maïs, entre autres, ont atteint présentement des records dépassant tout entendement, et le pire est que les analystes les plus avertis ont reconnu qu'ils n'ont pas vu venir ce scénario catastrophe, même pour les pays où la rente pétrolière est considérée comme un « *contrepoids* » de taille pour faire front à tout imprévu■

8 Ramadhan et flambée des prix
Mercuriale, la grande inconnue ?

10 Hausse des prix
Les matières premières impactées par les développements géopolitiques

12 Conditions sociales difficiles et baisse du pouvoir d'achat
La famille productive investit le commerce

14 Désaveu du Parlement au ministère du Commerce
L'importance des chiffres se confirme

16 Crise en Ukraine
Quelles retombées des prix du blé sur l'Algérie ?

18 Relance économique
Le développement du trafic portuaire s'impose

20 Monde des affaires
Des lenteurs, des défis et des objectifs à réaliser

22 Processus d'exportation des fruits et légumes
N'est pas exportateur qui veut !

24 Gel et suppression des taxes et impôts
Un rempart à la poussée inflationniste

26 Cour des comptes
Son rôle renforcé après la décision de son indépendance

28 Réhabilitation de la filière des industries électriques
Eclairage sur la nouvelle stratégie

30 Secteur des assurances
2021, une année charnière pour les assureurs

32 Pour mieux appréhender le secteur
De nouvelles mesures dans la Loi de finances 2022

34 Interview de Ziane Bouziane Mahfoudh, P.-dg d'El-Djazair Takaful :
Une première en Algérie dans le partenariat entre les assureurs et les banquiers

36 Secteur des assurances
A l'épreuve d'une conjoncture économique difficile

38 Interview de Hadj Mohamed Seba, P.-dg de la Compagnie centrale de réassurance (CCR) :
Nous voulons nous développer à l'international

40 Marché mondial de l'assurance
Le défi des cyber-risques et catastrophes naturelles

42 Vers un baril à 185 dollars avant fin 2022
Les prix du pétrole s'envolent

44 Marché mondial gazier
Le mauvais quart d'heure

46 L'exploitation du pétrole et gaz de schiste en Algérie
Retour à la scène

48 Suspension de la règle 49/51 pour les projets de centrales solaires
Un retard immense à rattraper

50 Route transsaharienne
Est-ce le bout du tunnel ?

52 Développement du tourisme en Algérie
Renforcer la coopération avec les pays étrangers

54 Smartphones
Le marché mondial reprend ses couleurs

56 Guerre en Ukraine
Deux poids, deux mesures…

58 Portrait : Yamina Bouchikh
Relever le défi à tout prix !

Les Nouvelles Revues Algériennes
R.C. : 99B 0008985
I.S.S.N.: 1.111.1054

Rédaction / Administration :
Lot. Ben Achour Abdelkader Villa n° 27
Chéraga - ALGER
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
Site web : www.lactuel.dz
e-mail : redac@actuel-dz.com
l.actuel@gmail.com

Directeur de la publication :
MOHAMED KESSACI

Directeur / Gérant :
LAKHDAR KESSACI

Rédaction :
AHMED BENALIA
RABAH KARALI
KHEIREDDINE BATACHE
FATIHA AMALOU
ABDELLAH BOURIM
HAMID MERZOUK
BOUGHAZI SMAIL

Correction :
WASSIM AHLEM

Abonnements & Publicité :
KAHINA DEBOUZ - SAAD
OMAR HINA

Direction technique et P.A.O. :
DJAMEL ATMANI
SALIM RABIAI

Régie Publicitaire et Abonnements :
Lot. Ben Achour Abdelkader
Villa n° 27 Chéraga - ALGER
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
et ANEP Régie presse
1, rue Pasteur - Alger

Impression : Imprimerie Ed diwan

Distribution Centre par :
ETS BOUNAB Nasreddine

Dépôt légal : Mars 2022

Les manuscrits, photographies, illustrations ou tout autre document adressés ou remis à la rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.

Ramadhan et flambée des prix

Mercuriale, la grande inconnue ?

Hantise. Le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, a appelé récemment les directeurs régionaux du secteur à coordonner leurs efforts avec les différents partenaires pour l'ouverture des marchés de proximité en prévision du mois de Ramadhan en vue d'assurer l'approvisionnement en produits de large consommation.

A quelques encablures du mois de Ramadhan 2022, le traditionnel débat est relancé par l'opinion publique concernant l'évolution des prix des denrées alimentaires et même des vêtements ; des questions qui taraudent l'esprit d'une grande majorité de chefs de ménage.

Ainsi, malgré l'accélération de la cadence des préparatifs du mois de Ramadan tels que les réunions entre tous les acteurs de la sphère commerciale, il reste à savoir si cela va effectivement assurer un approvisionnement régulier des marchés en produits de large consommation et à des prix abordables pour toutes les bourses ?

La phobie de la flambée de la mercuriale

Comme tout le monde le sait, le mois de Ramadhan, 9e mois du calendrier de l'Hégire, est assurément une période sacrée de l'année musulmane. Mois de jeûne et de prières, il peut se traduire par un changement assez fort du rythme de l'activité des personnes. Force est de constater que les effets du Ramadhan sur les prix à la consommation sont aussi statistiquement réels et plus importants. Ils se concentrent dans quelques secteurs : les produits alimentaires, l'habillement, quelques postes de l'aménagement de la maison et la restauration. Leur impact en termes réels peuvent être, cependant, relativement élevés : le mois de Ramadhan serait ainsi à l'origine d'une hausse pouvant atteindre au moins 10% des prix de certains produits alimentaires en Algérie.

Ces évolutions sont dues à la dynamique de la demande alimentaire des ménages liée aux pratiques culturelles qui se traduisent aussi par la dynamique de l'inflation mais aussi par le fléau de la spéculation encouragé par la

défaillance du dispositif des services de contrôle. Cependant, dans le volet des préparatifs du mois de Ramadhan, le ministère du Commerce s'active ces dernières semaines à mettre au point une série d'actions visant à maîtriser le marché et partant à faire face à tout imprévu. Pour cela, des mesures visant à maîtriser le dispositif d'approvisionnement des marchés nationaux en produits alimentaires de première nécessité, durant le mois de Ramadhan sont actuellement suivies de très près par les responsables des ministères directement impliqués, à savoir ceux du Commerce et de l'Agriculture et ce, dans le but d'annihiler les éventuelles tentatives de hausse illicite des prix. Dans ce sens, il s'avère que l'expérience écoulée s'agissant de l'ouverture des points de vente directe au consommateur sera renouvelée en 2022.

Pour ce faire, le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, a appelé récemment les directeurs régionaux du secteur à coordonner leurs efforts avec les différents partenaires pour l'ouverture des marchés de proximité en prévision du mois de Ramadhan en vue d'assurer l'approvisionnement en produits de large consommation. Le ministre a donné ses directives lors d'une réunion de coordination qu'il a présidée par visioconférence, en présence des cadres de l'administration centrale, avec les directeurs régionaux et de wilaya du secteur pour *« faire le point de la mise en œuvre des instructions relatives à l'ouverture des marchés de proximité en prévision du mois de Ramadhan »,* a indiqué un communiqué du ministère. A cette occasion, M. Rezig a tenu à mettre l'accent sur la nécessité de coordonner les efforts avec les autorités locales et d'associer les producteurs, les commerçants et les partenaires du secteur pour mener à bien l'opération et assurer l'approvisionnement des marchés en produits de large consommation à des prix concurrentiels. Le ministre a également appelé les directeurs à suivre sur le terrain la commercialisation et la distribution de certains produits à partir de leur lieu de collecte afin de barrer la route aux tentatives de monopole ou de spéculation.

Des avant-goûts pas très rassurants concernant les fruits et légumes

Hormis la stabilité des prix des viandes rouges qui reste plus ou moins assurée durant tous les mois de l'année, le risque d'une augmentation des prix viendra du côté des viandes blanches malgré les assurances du premier responsable de l'Office national des aliments du bétail (Onab). En effet, Hassan Benzaza a précisé que l'Office avait tracé, conformément aux instructions du ministre de l'Agriculture et du Développement rural, un programme pour produire plus de 7.800 tonnes de poulets au niveau de 3 groupes, comprenant chacun 60 unités de production à travers le pays, tandis que la quantité restante de poulet serait acquise auprès des opérateurs privés.

Dans ce cadre, l'Onab a pris des mesures pour céder les poussins aux éleveurs au prix de 80 DA, contre 160 DA sur le marché et ce, dans le but de maîtriser les prix du produit final du poulet et de l'acheter auprès des éleveurs à 240 DA hors taxes, a expliqué le même responsable. L'opération a permis la production de 400.000 poussins, en coordination avec le Conseil national interprofessionnel de la filière avicole (Cnifa), a expliqué M. Benzaza, assurant que *« le plan de production va bon train, et le plan de production spécial Ramadhan est mis en œuvre sans aucun problème ».* En préparation du mois sacré, 6 nouveaux points de vente ont été ouverts, dont 2 à Alger, 2 à Mostaganem, 2 dans l'est du pays, outre 13 points de vente dans le cadre des marchés la Rahma, a-t-il indiqué, faisant remarquer que le nombre de points de vente disponibles est passé, depuis 2021, de 63 à 82 au niveau national.

Quant à la question des prix, cette fois c'est Moumen Kali, président du Conseil national interprofessionnel de la filière avicole (Cnifa), qui s'est engagé à ce que les prix soient compris entre 360 et 380 dinars le kilogramme ce qui épargnera le marché d'une hypothétique pénurie. S'agissant des fruits et légumes, il est désolant de constater que toutes les mesures prises par les pouvoirs publics à même de stabiliser les prix de certains produits agricoles se sont avérées sans effet. Au grand dam des responsables, les prix continuent de prendre l'ascenseur, et apparemment rien n'indique que la situation va se normaliser à quelques semaines du mois sacré.

C'est le cas de le dire concernant la pomme de terre, par exemple, dont le prix n'a pas cessé de connaître des hausses et ce, depuis plusieurs mois, atteignant des pics de 150 DA le kg au niveau de certains marchés. Idem pour la tomate, indispensable pour la fameuse Chorba ou Harira qui a dépassé ces jours-ci les 100 DA le kg, alors que pour les autres légumes, la tendance haussière des prix reste de mise. Pour les fruits, notamment les dattes qui sont très prisées pendant le mois de Ramadhan, elles se vendent 500 DA le kg pour la qualité moyenne, étant donné que la catégorie de choix n'existe pas dans notre pays tous produits agricoles confondus■

A. A.

Hausse des prix

Les matières premières impactées par les développements géopolitiques

Crise. Les cours des matières premières ont toujours été sous l'effet des bouleversements géopolitiques et autres conflits politiques ou armés, mais la situation est différente aujourd'hui avec une pression qui s'exerce sur l'ensemble des matières, à commencer par l'énergie et les produits agricoles de large consommation.

Une nouvelle vague de hausse des prix des produits finis et semi-finis sur le marché mondial n'est pas à écarter dans les prochains mois. C'est ce que prévoient plusieurs experts et spécialistes qui s'appuient sur plusieurs données, dont la hausse des prix des matières premières. Cette situation risque même de provoquer un ralentissement de la croissance de l'économie mondiale et une inflation galopante à court et moyen termes. Le conflit russo-ukrainien adossé à la crise sanitaire et la guerre commerciale que livrent les USA et la Chine sont des facteurs directs qui impactent les bourses, les valeurs financières et les matières premières.

Ainsi, les matières premières agricoles et industrielles ont connu ces dernières semaines des hausses sporadiques. Que ce soit pour les métaux, à l'instar de l'aluminium, l'argent, le cuivre, le nickel, le platine et le zinc, ou les métaux rares, les matières agricoles comme le café, le maïs, le blé, le coton ou le sucre, la tendance des cours est à la hausse. Pour uniquement certains produits agricoles, il faut dire que les évolutions sont inédites. C'est le cas, entre autres, du blé dont les exportations mondiales sont détenues à hauteur de 28% par la Russie et l'Ukraine. Elles détiennent à elles seules également une grande partie de la production du tournesol, colza et orge. Deux grands producteurs et exportateurs qui sont actuellement en conflit. Et comme le marché est régi par des fondamentaux et d'autres facteurs exogènes, les craintes liées au niveau de production de ces produits agricoles risquent de provoquer des hausses exagérées, voire stratosphériques.

Certes, les cours des matières premières ont été toujours sous l'effet des bouleversements géopolitiques et autres conflits politiques ou armés, mais la situation est différente aujourd'hui avec une pression qui s'exerce sur l'ensemble des matières à commencer par l'énergie et les produits agricoles de large consommation. Pour les observateurs de l'économie mondiale, les répercussions de cette situation sur les différentes régions de la planète sont déjà identifiées. Les pays qui dépendent de l'importation des matières agricoles risquent de subir des difficultés liées à la hausse des prix.

Le blé connaît déjà ses premiers records. En plus de cela, ce sont les produits alimentaires issus de ces matières qui vont connaître des hausses de prix et des pénuries. Pour les produits énergétiques, c'est également le même topo avec des hausses des carburants et d'autres dérivés du pétrole. Pour les matières industrielles, métaux et autres produits chimiques, des économistes n'écartent pas de voir l'inflation toucher de plein fouet de nombreux produits transformés et finis■

S. B.

التأمين الشامل
CAAT
UNE TOTALE ASSURANCE

الشركة الجزائرية للتأمينات
COMPAGNIE ALGERIENNE DES ASSURANCES

La meilleure protection de vos biens et de votre activité

Siège social: **52, Avenue des Frères Bouadou Bir Mourad Rais Alger**
Tél.: **+213(0) 23 56 93 24 à 33** Fax: **+213(0) 23 56 93 78 - 56 93 84**
e-mail: info@caat.dz **www.caat.dz**

L'ACTUEL 231 / MARS 2022 - Anep n°2216100554

Conditions sociales difficiles et baisse du pouvoir d'achat

La famille productive investit le commerce

Bravoure. Les plus actives des familles productives se sont distinguées sur le plan du marketing de par leur implication sur les réseaux sociaux afin de booster leurs ventes et, partant, se faire une publicité dans le milieu très implacable du commerce.

Nouvelles donnes, nouveaux défis. C'est le cas de le dire s'agissant d'un grand nombre de familles algériennes qu'elles soient citadines ou rurales. Dans ce contexte, face aux conditions sociales très difficiles conjuguées à une baisse drastique du pouvoir d'achat, les sociologues estiment que l'émergence de la famille productive en Algérie n'est autre qu'un fait social qui est doté d'un pouvoir de coercition. Ils ont également constaté que la plupart des wilayas du pays, surtout celles de l'intérieur et du Sud, ont connu un fort retour de l'activité familiale à telle enseigne que les produits de cette catégorie de métier sont désormais très compétitifs sur le marché grâce à leur qualité intrinsèque et à leur diversité.

Les contraintes, loin d'être un handicap

Malgré le poids des traditions ou certaines contraintes familiales qui participent à limiter les possibilités des femmes en matière d'action, de déplacement ou de travail, celles-ci ont le mérite de s'imposer là où certains ont échoué. La famille productive se distingue par le fait de faire travailler l'ensemble des membres de la famille qui participent dans le processus de production et la promotion du produit réalisé, ce qui permet à cette activité de prospérer et de réaliser des bénéfices. Toutefois, la panoplie des activités domestiques embrassent diverses spécialités et métiers.

De la fabrication de nombreuses variétés de confiseries traditionnelles et modernes, en passant par les plats cuisinés d'une manière traditionnelle, les produits artisanaux, jusqu'à la commercialisation de divers produits achetés en vrac et revendus au détail à des fins lucratives. De nos jours, il suffit de se promener dans nos villes et villages pour se rendre compte que de petites échoppes ont pignon

sur rue grâce à la vente de toutes sortes de produits qui n'ont rien à envier à ceux des autres grands commerces des lieux. D'ailleurs, la grande maîtrise du travail et le respect de toutes les exigences en matière de santé et d'hygiène dans la fabrication des mets succulents et autres pains traditionnelles, par exemple, ont fait gagner de nombreux clients aux familles productives.

Les plus actives des familles productives se sont distinguées sur le plan du marketing de par leur implication sur les réseaux sociaux afin de booster leurs ventes et, partant, se faire une publicité dans le milieu très implacable du commerce. Ainsi, pour ne pas tomber dans le piège de l'informel et s'imposer en tant que productrice à part entière, la famille productive doit impérativement s'organiser avec l'aide des institutions de l'Etat de la société civile, la seule garantie d'une activité durable et génératrice de revenus stables.

Le gouvernement veut organiser l'activité des familles productives

Certes, dans ce domaine d'activité, le gouvernement s'appuie sur un programme offrant aux familles productives des opportunités d'investissement tant dans le capital humain de leurs enfants que dans la génération de revenus des adultes actifs de la famille.

En outre, il est question d'un modèle de ciblage pertinent des bénéficiaires en accordant aux populations sélectionnées une aide ainsi que les outils et matériels nécessaires à l'exercice de leurs activités surtout artisanales.

De plus, la stratégie adoptée ambitionne de mettre en place une stratégie d'autonomisation socio-économique de ces derniers afin d'éviter leur maintien dans la pauvreté et la transmission intergénérationnelle de celle-ci.

L'émergence des familles productives et l'insertion notamment des jeunes filles et garçons constituent pertinemment des enjeux stratégiques majeurs dans le cadre de la politique de développement économique et sociale des zones d'ombre. Par ailleurs, ce programme, tracé par le ministère de la Solidarité, de la Famille et de la Condition de la femme, est mis en œuvre dans le but de réduire toute disparité sociale. Au niveau national, 12 wilayas ont déjà bénéficié de ce programme de solidarité, destiné à la création d'une famille solide matériellement, qui aura la capacité de réaliser une production assez importante et de faire sa promotion pour disposer d'un revenu lui permettant de subvenir à ses besoins quotidiens.

Selon des rapports de presse, cette opération est jugée réussie en raison de l'intérêt manifeste pour cet ambitieux programme. Les Directions locales de l'action sociale et de la solidarité ont enregistré de nombreuses demandes pour bénéficier de ce soutien et des aides matérielles nécessaires au démarrage de leurs activités■

R. K.

INTERNATIONAL
L'ACTUEL
Le magazine de l'économie et du partenariat international

ABONNEZ-VOUS !

L'ACTUEL international est un mensuel qui décrypte toute l'actualité économique nationale et internationale

Lot. Ben Achour Abdelkader Villa
n° 27 Chéraga - ALGER
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
Site web : www.lactuel.dz
e-mail : redac@actuel-dz.com
l.actuel@gmail.com

Désaveu du Parlement au ministère du Commerce

L'importance des chiffres se confirme

Rigueur. Aujourd'hui, si un tel désaveu est possible, et qui, de surcroit, n'a reçu aucun démenti ou commentaire de la part de l'accusé, cela ne peut révéler qu'une chose : une grande non-maîtrise de l'information et des chiffres.

Les déclarations du président de la Commission parlementaire chargée des affaires économiques, du développement, de l'industrie et du commerce au niveau de l'APN concernant les résultats de l'enquête sur les perturbations de la distribution et la vente de l'huile de table, dans son intervention du 15 février dernier, sont un désaveu pour le ministère du Commerce. A l'origine de cette situation, une foule de mesures prises par le ministère du Commerce qui, en réaction à la pénurie d'huile de table subite, a opéré des descentes au niveau des dépôts et des points de ventes de gros et de détail.

Aussi, la Commission parlementaire avait entamé des entrevues avec les ministres en relation avec cette denrée, à savoir le ministère de l'Industrie, le ministère de l'Agriculture et le ministère du Commerce afin de cerner le fonctionnement et les causes de la crise. Les entrevues ont constitué un premier palier de l'enquête avant que la commission ne décide de s'enquérir de la situation sur le terrain.

La descente sur terrain a permis de dresser un état des lieux de visu, qui aura permis à la Commission parlementaire de tirer ses propres conclusions et de les confronter avec les explications des ministres. Lors de la conférence de presse dédiée à la divulgation des résultats de l'enquête parlementaire, le président de la Commission déclare que le ministère du Commerce endosse une grande part de responsabilité dans la crise de l'huile à côté de certains producteurs et distributeurs.

Dans le détail, certains producteurs ont refusé d'augmenter la production au motif de la faible marge bénéficiaire au vu des coûts de production, alors que d'autres producteurs affirment ne pas avoir perçu de subvention, c'est-à-dire la compensation octroyée aux producteurs dans le cadre du processus de vente à des prix réglementés (subventionnés). A ce titre, le président de la Commission cite l'exemple d'un producteur de Aïn-Mlila, dans la wilaya d'Oum El-Bouagui, qui n'aurait pas perçu ses compensations depuis le mois de janvier 2021, soit 25 mois à la date de la conférence de presse.

En fait, ce qui attire l'attention à ce niveau, ce n'est pas l'évènement de la survenance de la pénurie ni les mesures qui ont été prises par les instances responsables, à savoir les départements ministériels, autant que les affirmations du président de la Commission sous forme d'une évaluation ou d'un jugement qui ne vont pas dans le sens du poil du ministère du Commerce tout particulièrement.

En effet, l'interlocuteur accable le ministère en question avec une affirmation qui relève de la discréditation et du désaveu en déclarant que ses actions sont impromptues et qui sont de l'ordre de l'improvisation. Il porte aussi un doigt accusateur en déclarant que les chiffres avancés par le ministère du Commerce sont *« loin de traduire la réalité »*, et ne manque pas de lui faire porter une part de la responsabilité

de la crise de l'huile de table, à côté des producteurs, du fait des conséquences liées aux décisions prises. Il met en cause, entre autres, la défaillance des systèmes de contrôle périodiques des services du ministère du Commerce, ce qui a contribué à l'aggravation de la crise. Si cette dissertation médiatique met en cause le ministère du Commerce et remet en cause ses réponses aux questions des parlementaires lors des séances consacrées à l'écoute des premiers responsables des secteurs ministériels, elle fait ressortir tout d'abord une réelle problématique de communication et d'exactitude de l'information.

Aujourd'hui, si un tel désaveu est possible, et qui, de surcroit, n'a reçu aucun démenti ou commentaire de la part de l'accusé, cela ne peut révéler qu'une chose : une grande non-maîtrise de l'information et des chiffres.

Afin de conforter cette hypothèse, il y a lieu de faire un léger retour en arrière pour constater que l'appareil statistique, ainsi que le système d'information qui l'alimente ne décèlent d'aucune efficacité, cela pour ne pas être catégorique quant à leur absence totale du paysage des institutions support pour les différents départements ministériels. Si les chiffres sont, aujourd'hui, discutables et discutés de la sorte c'est qu'il est facile d'apporter, par des moyens simples, les arguments nécessaires pour les discréditer. Il est à se demander comment en est-on arrivés à un stade où l'information perd toute sa fiabilité ; si l'on parle de fiabilité, cela vaut dans les deux sens car, jusqu'à preuve du contraire, aucune preuve de la véracité des affirmations de la Commission parlementaire ne peut être vérifiée. Ce qui est certain, c'est que le ministère ne dispose pas d'un système d'information capable de produire de l'information fiable, que ce soit en matière de traitement ou de réseau de circulation de l'information.

Ainsi, les chiffres et le circuit de l'information sont absolument à redéfinir (ou à définir le cas échéant) et à présenter, au moins en annexe, des documents de présentation, afin que les chiffres soient les plus fiables possibles, permettant d'éviter ainsi toute intervention intempestive qualifiée d'*« aléatoire »* ou encore d'*« improvisée »*■

A. A. B.

33e conférence générale de l'Union générale des assureurs arabes

Oran abrite l'événement du 5 au 8 juin 2022

Le Conseil national des assurances (CNA) annonce que la ville d'Oran abrite, du 5 au 8 juin 2022, la 33e conférence générale de l'Union générale des assureurs arabes (UGAA ou GAIF : General Arab Insurance Federation). Initialement prévue du 11 au 14 octobre 2020 puis du 10 au 13 octobre 2021, cette conférence avait été

finalement reportée à deux reprises pour cause de pandémie. *« L'Algérie s'apprête à abriter l'un des plus prestigieux événements de l'industrie de l'assurance en accueillant la 33e Conférence de l'Union générale arabe des assurances (UGAA), organisée par l'Union algérienne des sociétés d'assurance et de réassurance (UAR) »*, indique le président du Comité d'organisation de ce rendez-vous, Benmicia Youcef, président de l'UAR, en précisant que *« cette importante manifestation, qui verra la participation des professionnels de l'assurance et de la réassurance du monde entier, se tiendra du 5 au 8 juin 2022, dans le magnifique cadre du Centre de conventions d'Oran, la deuxième grande ville du pays, sous le thème : ''Le nouveau contexte et son impact sur l'industrie de l'assurance. Quels défis et quelles opportunités pour le marché arabe de l'assurance ?'' »*.

M. Benmicia relève que l'événement qu'abritera Oran en juin prochain *« est une occasion propice pour les échanges et rencontres d'affaires entre les acteurs du marché international et c'est surtout un moment privilégié pour présenter des expériences et débattre des voies et moyens d'appréhender et de relever les défis majeurs auxquels l'assurance arabe fait face, notamment la réussite de la modernisation de l'activité »*■

Crise en Ukraine

Quelles retombées des prix du blé sur l'Algérie ?

Problématique. Si aujourd'hui les déclarations politiques affirment que les jours difficiles de la sécurité alimentaire ne sont pas à l'ordre du jour en Algérie, il est à craindre, par contre, que l'envolée des prix due à une guerre au niveau des principaux pays pourvoyeurs de blé soit responsable de probables augmentations de prix.

Le contexte tendu qui prime sur la scène internationale, du fait de la crise du conflit armé entre la Russie et l'Ukraine, a lourdement pesé sur les marchés internationaux de plusieurs matières et produits. A leur tête, les céréales ont atteint des niveaux de prix qui n'ont pas été enregistrés depuis 2008, du fait du risque de rupture de la chaîne logistique, ainsi que celui de la baisse des récoltes du fait de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Les répercussions en chiffres

Suivant les constats, les contrats à terme sur le blé pour mai prochain ont atteint 11,34 $ le boisseau pour la première fois depuis le 25 mai 2008. Les prix du blé enregistrent, pour les quelques jours qui ont suivi le déclenchement des évènements, des augmentations consécutives, dont la moyenne a atteint 34,5%, au point où le niveau de cette augmentation en pourcentage, au cours des premiers jours de mars 2022, est supérieur à celui de tout le mois de février : le blé ayant augmenté le mois de février de 21,9% pour une augmentation, entre le 1er et le 3 mars, d'environ 22,2%. Il est à noter que les craintes de la perturbation des approvisionnements, à l'origine de cet affolement du marché du blé, ont pour origine le fait que la Russie et l'Ukraine expédient plus de 25% des exportations mondiales de blé.

« Les répercussions des sanctions américaines et européennes sur la Russie ont radicalement changé la situation avec les approvisionnements à travers la mer Noire, alors que les stocks mondiaux sont limités », a déclaré Bloomberg dans un rapport. En matière de chiffres, les contrats à terme sur le blé de mai au Chicago Board of Trade ont bondi, passant de 5,7% à environ 9,34 dollars le boisseau ; le prix le plus élevé depuis juillet 2021, selon Reuters.

Bien que la zone des affrontements russo-ukrainiens soit loin par rapport au Moyen-Orient, de nombreux pays arabes se trouvent confrontés au défi difficile de l'approvisionnement en blé de la région. En effet, les analystes affirment que l'escalade en Ukraine a *« de très graves conséquences pour la sécurité alimentaire dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord »*, qui représentait 40% des exportations de maïs et de blé de l'Ukraine en 2021.

Pour les autres pays arabes, l'Égypte dépend fortement du blé de l'Ukraine, et l'Égypte est le deuxième plus grand pays à importer du blé d'Ukraine au cours de l'exercice 2020-2021 et le premier dans le monde arabe, suivi du Maroc, du Yémen, de la Tunisie, de la Libye et du Liban.

Qu'en est-il pour l'Algérie ?

D'entre les pays appartenant à la zone arabe, l'Algérie paraît être le seul pays arabe susceptible de ne pas être touché par les conséquences de la crise russo-ukrainienne. L'Algérie a importé 363,5 mille tonnes de blé russe cette année agricole, soit 13 fois plus que l'année précédente, selon un communiqué du Service fédéral russe de contrôle vétérinaire et de santé des végétaux (Rosselkhoznadzor). *Bloomberg News* a rapporté qu'en novembre 2021, l'Algérie s'était engagée à importer 200.000 tonnes de blé russe.

Par ailleurs, et en réaction aux inquiétudes quant aux éventuelles répercussions de la crise sur la sécurité alimentaire en Algérie, l'OAIC est sortie de son silence pour affirmer que la guerre entre la Russie et l'Ukraine ne pourrait pas affecter les quantités d'importation du pays en céréales. Cette assurance viendrait, d'après l'OAIC, du fait que l'Algérie ait adopté une politique de diversification des partenaires commerciaux dans le secteur des céréales. Selon cet organisme, l'Algérie n'importe pas de blé tendre de Russie et d'Ukraine, et *« le nouveau cahier des charges ouvre la porte à la concurrence pour plusieurs fournisseurs étrangers »*.

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) affirme, pour sa part, que l'Algérie importe du blé à partir de France, du Canada, d'Allemagne, des Etats-Unis, d'Espagne et du Mexique. *« Pour la première fois depuis 2016, la Fédération de Russie a expédié du blé vers l'Algérie en juin 2021. Elle devrait également importer 5 millions de tonnes de maïs destinés à l'alimentation animale »*. Rappelant aussi que l'Algérie a augmenté de plus en plus ses importations de blé russe ces dernières années, atteignant 800.000 tonnes début décembre 2021. Si les affirmations restent positives en matière d'importation des céréales, du blé de façon particulière, il n'est pas à exclure que la crise des prix ait ses propres répercussions sur le marché national de la vente des produits dérivés du blé.

La consommation algérienne de blé

En effet, il n'est pas à rappeler que la consommation des denrées alimentaires en Algérie dépend entièrement de matières telles que la semoule et la farine, tous types confondus, pâtes, etc. ainsi que le pain qui en est le produit principal et le premier produit consommé. Si aujourd'hui les déclarations politiques affirment que les jours difficiles de la sécurité alimentaire ne sont pas à l'ordre du jour en Algérie, il est à craindre, par contre, que l'envolée des prix due à une guerre au niveau des principaux pays pourvoyeurs de blé soit responsable de probables augmentations de prix. Le fait est que les subventions de l'Etat à ces produits aient aussi une limite qui, économiquement, ne peut supporter des augmentations faramineuses des prix à l'importation. Il s'agit de savoir lesquelles.

Aussi, faut-il se tourner vers les capacités et les quantités de production en interne. Il est à rappeler que les objectifs fixés par la politique agricole arrêtée par le gouvernement sont de faire de l'Algérie un pays autosuffisant et exportateur de blé. Il est attendu que les autorités disposent des statistiques nécessaires quant aux chiffres de l'année 2021 qui, pour le reste, ne risquent pas d'être meilleurs que ceux de 2020, du fait de la faible pluviométrie qui frappe le pays tout entier, malgré des pluies abondantes lors de la fin de l'automne dernier.

Il est prévu, en effet, que le niveau de production de céréales de la saison 2021-2022 enregistre une baisse notable, de l'ordre de 38%, en raison du manque de pluie, ce qui explique l'augmentation de l'importation. Une situation qui n'est pas pour conforter la position de l'Algérie d'autant plus qu'elle est, actuellement, deuxième consommateur africain de blé et cinquième importateur mondial de céréales derrière l'Égypte, la Chine, l'Indonésie et la Turquie■

A. A. B.

Relance économique

Le développement du trafic portuaire s'impose

Optimisation. Un plan d'action a été proposé pour la réorganisation des compagnies publiques de transport maritime de voyageurs et de marchandises ainsi que des mesures visant la sécurisation des importations des produits stratégiques.

Le président de la République a ordonné dernièrement de passer à l'exploitation optimale et immédiate de tous les ports nationaux et à ne pas se concentrer sur le port d'Alger qui enregistre 64,5% de l'ensemble de l'activité portuaire dans le pays en matière de fret maritime, alors que le bilan des ports de Ténès, Mostaganem et Djen-Djen oscille entre 0 et 11%. Chose qui prouve la volonté du gouvernement de développer son trafic portuaire afin de donner à l'Algérie une place de premier rang dans le commerce international, comme point d'entrée ou hub pour l'Afrique, ainsi que *« la relance de la filière maritime et portuaire pour répondre aux commandes des opérateurs économiques »*.

L'Algérie veut, donc, capitaliser sur son trafic maritime qu'elle considère comme un *« levier important dans sa politique économique »*. Notons que la nouvelle stratégie du ministère des Transports vise dans ce sens, notamment, à *« sécuriser les approvisionnements du pays en produits stratégiques, participer de manière substantielle au transport des marchandises depuis et vers l'Algérie et réduire les transferts de devises à l'étranger au titre des services »*. Et afin d'atteindre ces objectifs, un plan d'action a été proposé pour la réorganisation des compagnies publiques de transport maritime de voyageurs et de marchandises ainsi que des mesures visant la sécurisation des importations des produits stratégiques. La compagnie de transport de passagers Algérie Ferries fera l'objet d'une attention particulière. Elle sera accompagnée, notamment, dans la diversification de ses activités.

Entre autres exemples, on peut citer l'ouverture, le 24 février 2022, de la première ligne maritime commerciale régulière entre l'Algérie et la Mauritanie. Ayant affiché leur volonté de renforcer leurs échanges commerciaux, les deux pays ont conclu, en 2021, plusieurs accords dans ce sens. Le transport de marchandises par voie maritime en fait partie.

Outre l'accès au marché mauritanien, les autorités algériennes ambitionnent également d'atteindre ceux des pays de l'Afrique de l'Ouest. Tous ces efforts témoignent, donc, de l'importance accordée par les responsables du secteur pour faire du trafic maritime un levier du développement économique du pays. Chiffres à l'appui : selon le bilan de l'Entreprise portuaire d'Alger (Epal), le volume global des marchandises débarquées au Port d'Alger traité par l'Epal a atteint 628.101 tonnes en septembre 2021 contre 583.376 tonnes en septembre 2020, soit +7,67 %, et cela est dû principalement au trafic des céréales et conteneurs. Le volume des marchandises embarquées est en baisse de -8,53% avec un total de 102.288 tonnes en septembre 2021 au lieu de 112.288 tonnes en septembre de l'exercice expiré.

Au mois de septembre 2021, l'entreprise portuaire d'Alger a réceptionné un total de 141 navires, dont 107 opérants, contre 116 en septembre de l'année passée avec un total de 111 opérants. Le nombre de navires opérants est, donc, en baisse de -3,60%. Par ailleurs, le volume global de la jauge brute à l'entrée des navires opérants s'est élevé à 1.135.483 en septembre 2021 alors qu'il était de 1.179.002 tonnes en 2020 à la même période, soit une diminution de -3,69%.

Notons que le pays dispose de onze ports de commerce : Alger, Oran, Annaba, Skikda, Arzew/Bethioua, Béjaïa, Mostaganem, Ghazaouet, Jijel, Ténès et Dellys, mais à l'exception des terminaux gaziers et pétroliers, ils n'ont pas fait l'objet d'investissements importants ces dernières années■

F. A.

Etre les meilleurs, avant d'être les premiers.

BMT
Bejaia Mediterranean Terminal

Intertek ISO 9001 | Intertek ISO 14001 | Intertek ISO 45001

Equipement moderne

Chaîne logistique

Prestation de qualité

Personnel qualifié

Guichet unique

Terminal sécurisé

Nouveau quai port de Béjaia, BP 549 RP Béjaia 06000
Direction Générale : +213 982 401 950 / Service Marketing : +213 982 401 953 / Service Commercial : +213 982 401 952 / Fax : +213 982 400 799
service_client@bejaiamed.com

Etre les meilleurs, avant d'être les premiers.

www.bejaiamed.com

Monde des affaires

Des lenteurs, des défis et des objectifs à réaliser

Révision. En dépit des efforts consentis en vue de développer des projets productifs, certaines initiatives se heurtent à des lenteurs, des obstacles et des difficultés de différentes natures.

La question de l'investissement a toujours été au centre des politiques économiques du pays. En dépit des efforts consentis en vue de développer des projets productifs, certaines initiatives se heurtent à des lenteurs, des obstacles et des difficultés de différentes natures. Ce à quoi les pouvoirs publics ont répondu à travers la révision du cadre réglementaire régissant ce créneau en vue de l'adapter aux différentes mutations de l'environnement des affaires.

Ainsi, face aux lenteurs et difficultés d'application de la règle 51/49, les autorités ont décidé en 2020 de lever les contraintes énoncées dans le cadre de cette règle. Mais cela est resté limité à une partie des difficultés que rencontrent les investisseurs et les porteurs de projets. C'est la raison pour laquelle il a été décidé d'effectuer une nouvelle révision de la loi sur l'investissement. La nouvelle mouture devrait être publiée dans un mois, a annoncé le président de la République en marge d'une visite officielle à l'État du Koweït. Il précisera, à ce titre, que cette révision aura pour objet d'établir *« des règles d'investissement transparentes permettant aux investisseurs, algériens ou étrangers, de concrétiser leurs projets, de réaliser des bénéfices avec la possibilité de les transférer à l'étranger ou de les réinvestir sans entrave aucune, du moment que les transactions sont effectuées dans la transparence et dans le cadre de la loi ».*

Une révision pour booster la production locale

Cet avant-projet de loi, présenté par le Premier ministre lors d'une réunion du gouvernement le mois dernier, vise, notamment, *« à prendre en charge les insuffisances et les difficultés constatées, entravant l'acte d'investir et la facilitation et la simplification des procédures y afférentes, mais surtout à répondre aux enjeux de la relance de l'investissement productif et à mettre en adéquation le dispositif juridique régissant l'investissement avec l'environnement économique actuel ».*

Il s'agit, donc, d'adapter ce texte de loi aux exigences de la situation actuelle. Il s'agit également d'ouvrir les portes aux potentiels investisseurs, algériens et étrangers, en vue d'augmenter le volume au sein de l'économie nationale. C'est un contact qui peut, par ailleurs, apporter du know how et du savoir-faire nécessaire au développement de nombreuses filières industrielles. Cette révision permettra aussi de donner un nouvel élan à l'investissement, particulièrement dans certains secteurs porteurs■

S. B.

Ne subissez plus l'information économique

lisez juste l'essentiel

INTERNATIONAL
L'ACTUEL
Le magazine de l'économie et du partenariat international
www.lactuel.dz

Energie
Ciel dégagé pour le secteur des hydrocarbures

www.lactuel.dz

Processus d'exportation des fruits et légumes

N'est pas exportateur qui veut !

Sérieux. Malgré l'existence au niveau national d'un important réseau de laboratoires de contrôle qualité activant selon les normes internationales, des produits agricoles sont réexpédiés vers l'Algérie pour des raisons de non-respect des normes en vigueur.

Nonobstant un contexte d'une balance commerciale globale excédentaire, la valeur des exportations des produits agricoles reste très limitée. Booster les exportations constitue l'alternative la plus plausible du fait des opportunités offertes en termes d'augmentation de la production et de la valorisation des produits (conditionnement, certification, transformation…). L'Algérie a exporté pour plus de 1,1 md USD de produits agricoles en 2020, ce qui est nettement inférieur en comparaison avec nos pays voisins. Ainsi, les exportateurs algériens spécialisés dans les produits agricoles demeurent très mal outillés pour affronter les exigences réglementaires du marché international, notamment techniques. Un talon d'Achille à prendre en charge efficacement et sans perdre encore de temps !

Identification des contraintes liées à la connaissance de l'infrastructure Qualité du pays importateur

Quelles sont les principales contraintes que rencontrent les opérateurs dans le processus d'exportation s'agissant de la qualité des produits agricoles ? La question mérite urgemment un large débat technique et approfondi entre spécialistes. En tant qu'agronome, experte et consultante internationale en infrastructure de la qualité, Mme Amina Younsi nous a apporté un éclairage d'un grand intérêt. *« Les exportateurs algériens affrontent les exportations sans comprendre les exigences du pays destinataire de leurs produits. Même s'ils ont un client acheteur avec un cahier des charges, ce n'est pas suffisant ! Ils doivent aussi comprendre qui sont les acteurs de l'infrastructure Qualité du pays importateur ? Ils doivent identifier leur nombre ! Comment ils fonctionnent ? Les exportateurs doivent avoir une idée sur le niveau des acteurs de la qualité du pays importateur. Ils doivent savoir où et comment chercher les exigences relatives à un produit, qui plus est, ils doivent avoir la compétence pour le faire également. Je m'explique : exporter de la tomate, de la datte ou de la pomme de terre aux USA, au Canada, en Europe, en Malaisie ou en Russie, c'est 5 étapes différentes : à chaque couple (produit x marché), il y a des exigences. Ainsi, pour chaque couple, il y a une stratégie à adopter ! L'exportateur doit veiller à viser la stratégie la plus réaliste, la pus rentable, celle qui lui garantit la disponibilité des acteurs nationaux exigés par l'importateur ou par le pays importateur (l'un ou l'autre sont deux choses différentes). Toute cette connaissance doit être maîtrisée (c'est la partie documentaire).*

Ensuite, les exportateurs devront identifier et reconnaître les parties concernées par son exportation au niveau national voire régional. Beaucoup d'exportateurs ne savent pas analyser un certificat donné par une tierce partie, ne savent pas interpréter la conformité des produits. J'irai même jusqu'à dire qu'ils ne savent pas quelle conformité rechercher ! Ils ont tendance à jeter la responsabilité à un laboratoire. A ce jour, combien de bulletins d'analyse ne sont pas conformes ! Aussi, les exportateurs

n'ont pas la compétence pour identifier l'erreur ! Ici je mets le doigt sur les laboratoires qui devraient jouer leur rôle d'expert en la matière mais ce n'est pas le cas. »

Nos laboratoires nationaux ne sont pas encore aux normes internationales

A la question que malgré l'existence au niveau national d'un important réseau de laboratoires de contrôle qualité activant selon les normes internationales, des produits agricoles sont réexpédiés vers l'Algérie pour des raisons de non-respect des normes en vigueur, l'experte estime que la raison principale relève de la compétence des laboratoires nationaux qui ne sont pas encore aux normes internationales.

« On ne peut pas dire qu'il y a défaillance car il y a un réseau de laboratoires de contrôle de la qualité, mais ils ne sont pas encore aux normes internationales. Ils ne sont pas accrédités ISO 17025 ou ISO 17020. Je peux trouver un laboratoire accrédité pour un ou deux paramètres mais pas pour tous les paramètres de la tomate ou de la datte ou de la pomme de terre. Il y a des normes de respect des critères sanitaires qui sont les plus critiques. Certains essais nous ne les faisons pas, et comme par hasard, ce sont ces essais qui pénalisent le produit, comme les tests LMR (limite des résidus des pesticides).

Les producteurs utilisent sans contrôle et sans respect les pesticides. Il est tout à fait normal que les produits se trouvent refoulés. L'autorité phytosanitaire officielle aurait dû depuis de longues années déjà investir en ce laboratoire, cependant, merci de ne pas confondre le laboratoire de l'Institut national de la protection des végétaux (INPV) qui homologue les pesticides et qui n'a pas d'unité d'analyse des LMR. En Algérie, nous n'en avons aucun !Et c'est pour cela que les produits agricoles et aussi l'huile d'olive ne peuvent pas avoir une trajectoire d'exportation florissante. Admettons que notre institution INPV réalise ces tests LMR, ce ne sera jamais suffisant rien que pour la wilaya d'Alger, par exemple. »

Des recommandations pratiques pour outrepasser ces contraintes et optimiser le processus d'exportation

A tout problème existe sa solution. D'après son expérience dans ce domaine, Younsi insiste sur la nécessité de mettre à niveau l'autorité phytosanitaire qui a, à ce jour, des écarts critiques et majeurs par rapport à l'Ippo. *« Construire le système phytosanitaire de bout en bout pas seulement pour le produit final. Élaborer tous les formulaires, les procédures et les enregistrements y afférents. Il faut que l'autorité nationale phytosanitaire (INPV) puisse déléguer des relais au niveau national. Il est impensable que seules les inspections de wilayas et les subdivisions délivrent les bulletins au niveau local. Il y a une chance pour les biologistes, les écologistes, les zoologistes et les entomologistes d'ouvrir des laboratoires phytosanitaires moyennant des cahiers des charges et des agréments que l'autorité phytosanitaire peut délivrer pour que ces laboratoires puissent venir renforcer leurs activités au niveau local.*

Il faut vérifier que nous mettons en œuvre toutes les NIMP (Norme internationale des mesures phytosanitaires). C'est exactement ce qu'a fait le CACQE, le Centre algérien de contrôle de la qualité et de l'emballage qui est sous l'autorité du ministère du Commerce. Au niveau stratégique concernant les LMR, il faut savoir que les limites des résidus des pesticides sont proposées par chaque pays. Encore une fois, l'Algérie ne produit pas ses LMR ; elle s'inspire des taux proposés à l'international ou par le codex d'autres sources. Ceci n'est guère à l'avantage du pays.

Pour quelle raison doit-on accepter une limite par exemple de 2 mg/l d'un produit X et pas moins. Qui nous dit que ce taux est vraiment l'idéal pour la santé du consommateur ? Dans ce cadre, il faut créer une commission technique entre le ministère de l'Agriculture, le ministre de la Santé et le ministère du Commerce, composée d'experts qui sera chargée de détecter les LMR de tous les pesticides utilisés en Algérie. Aussi, pour les organismes d'évaluation de la conformité, il faut encourager leur création en diminuant les coûts exorbitants proposés par Algerac. Pour devenir un certificateur, le chemin est difficile. Pour cela, l'ont voit en Algérie plus facilement des certificateurs étrangers qu'algériens. L'Etat doit ouvrir au moins une année spéciale de promotion pour l'accès à l'accréditation.

Quant à la qualité des produits dits bio, l'experte a constaté que les produits bio existent réellement, mais il faut prouver la traçabilité qu'aucun produit chimique ne se trouve dans le sol avant la culture durant une période de 4 à 7 ans, tout en s'assurant qu'aucun pesticide n'a été utilisé pour traiter, sauf ceux qui sont réglementés et autorisés dans un contexte de certification bio. « Là aussi, l'Algérie n'a pas de normes pour le bio. Nous nous appuyons sur des certificateurs étrangers reconnus par les organismes accrédités du bio et sont notifiés pour délivrer les certificats. En Algérie, tout est à bâtir dans ce domaine », a conclu Mme Younsi■

R. K.

Gel et suppression des taxes et impôts

Un rempart à la poussée inflationniste

Allégement. Outre les produits alimentaires, le président Tebboune a également ordonné la suppression de tous les impôts et taxes sur le e-commerce, les téléphones portables, les matériels informatiques à usage personnel et les start-up, en se contentant des tarifications réglementées.

Le Chef de l'Etat, Abdelmadjid Tebboune, a ordonné le gel, immédiat et jusqu'à nouvel ordre, de tous les impôts et taxes, notamment les taxes contenues dans la Loi de finances 2022, sur certains produits alimentaires. Un recadrage porteur de mesures correctives visant, notamment, à endiguer la poussée inflationniste. Dans le cas contraire, cette dernière risque de se transformer en spirale dangereuse pour les équilibres économiques et sociaux du pays. Il est aussi question, commente Brahim Guendouzi, économiste, de *« la stabilisation des prix des produits alimentaires en priorité »*.

Le tout s'inscrit dans le cadre de la sécurité alimentaire à laquelle un intérêt grandissant est accordé. Cette dernière est dépendante de deux facteurs fortement impactés par la pandémie de la Covid-19 : les finances publiques et le marché mondial des produits alimentaires. Pour l'agroéconomiste Ali Daoudi, parmi les points de fragilité susceptibles d'être directement impactés par la crise économique engendrée par la pandémie figurent la demande locale sur les produits alimentaires et la sécurité alimentaire des ménages économiquement vulnérables. Aux yeux de l'universitaire, la pandémie *« rappelle, une fois de plus, que la sécurité alimentaire n'est réelle que si elle est basée sur un système alimentaire où les différents segments sont performants, intégrés, innovants et dotés d'une grande capacité de résilience aux chocs extérieurs »*. Outre les produits alimentaires, le président Tebboune a également ordonné la suppression de tous les impôts et taxes sur le e-commerce, les téléphones portables, les matériels informatiques à usage personnel et les start-up, en se contentant des tarifications réglementées.

Une décision qui s'inscrit en droite ligne avec les exigences du nouveau paradigme économique qui se base sur l'économie du savoir et le numérique. À ce sujet, Souhil Meddah, expert financier, affirme que cette annulation *« vient après l'engagement d'un processus protectionniste, passant successivement par différentes mesures en usant d'instruments de coûts et autres opportunités et organisations »*. Ce recadrage, poursuit l'expert, constitue *« une phase se heurtant à une situation financière, où le pouvoir de sélectionner ses besoins en forme de classement pyramidal, par degré de satisfaction, impose un gel temporaire »*. Objectif : *« Ne pas déstabiliser le segment des besoins et éviter de bousculer tardivement l'épargne des ménages, tout en gardant le contrôle sur ce marché de façon permanente et réelle. »*

A l'avenir, dans le cas où l'Algérie opte pour une stratégie de fiscalisation du commerce électronique, explique de son côté Chahrazad Allalou, universitaire, *« il est nécessaire de revoir les conventions fiscales afin de mieux réaliser leurs principaux objectifs, dont, notamment, éviter la double imposition et prévenir la fraude et l'évasion fiscale »*. Toutefois, *« l'adaptation des conventions fiscales actuelles ne doit pas s'intéresser au système fiscal algérien indépendamment des systèmes internationaux, mais il faut penser à un accord commun et un consensus universel sur des nouvelles règles de taxation du commerce électronique »*■

H. M.

Art & Science of Amazing Protection

Cour des comptes

Son rôle renforcé après la décision de son indépendance

Le président de la Cour des comptes, Abdelkader Benmarouf, a qualifié d' *« importants »* les amendements introduits dans le cadre du projet d'amendement de la Constitution relatifs au rôle de cette instance de contrôle, en ce sens qu'ils lui confèrent une *« totale indépendance »* et lui permettent de rendre public son rapport annuel. En fixant le mandat du président de la Cour à une seule fois renouvelable, les amendements introduits ont, en fait, libéré les futurs présidents de toute éventuelle pression d'une quelconque institution de l'Etat, d'où la totale indépendance conférée à la Cour. Selon les professionnels, ces amendements reflètent la volonté des pouvoirs publics de soutenir l'indépendance de la Cour, ce qui lui permet de contribuer au développement de la bonne gouvernance, à la transparence dans la gestion des finances publiques et à la reddition des comptes.

En effet, depuis ces amendements, la Cour des comptes se libère d'un lourd fardeau qui l'empêchait de publier ses rapports. Il est à reconnaître que la non-publication, durant les années précédentes, de ces rapports dans le *Journal officiel* était un obstacle entre la Cour et les gestionnaires, d'une part, et la Cour et l'opinion publique, d'autre part. Pour rappel, les rapports de la Cour des comptes n'avaient été publiés dans le Journal officiel que trois fois (1995, 1997 et 2019) depuis sa création.

Soulagement. En mettant en conformité ses activités avec les normes et les meilleures pratiques internationales, la Cour des comptes est déterminée à renforcer son professionnalisme et aspire à gagner la satisfaction et la reconnaissance de ses partenaires et devenir l'autorité de référence dans l'amélioration de la gestion et la gouvernance des finances publiques.

L'indépendance de la Cour des comptes va également renforcer son rôle dans la lutte contre la corruption. En mettant en conformité ses activités avec les normes et les meilleures pratiques internationales, la Cour des comptes est déterminée à renforcer son professionnalisme et aspire à gagner la satisfaction et la reconnaissance de ses partenaires et devenir l'autorité de référence dans l'amélioration de la gestion et la gouvernance des finances publiques.

La mission de cette institution est de favoriser l'utilisation régulière et efficiente des ressources, moyens matériels et fonds publics, de promouvoir l'obligation de rendre compte et la transparence dans la gestion des finances publiques et de contribuer au renforcement de la prévention et de la lutte contre les diverses formes de fraudes et de pratiques illégales.

En tant qu'institution supérieure de contrôle a posteriori des finances publiques, la Cour des comptes arrête en toute souveraineté ses programmes de contrôle annuels, jouit du pouvoir d'investigation, de sanction et du droit de communication et ne s'immisce pas dans la gestion des organismes soumis à son contrôle.

La Cour des comptes veille, à travers son système qualité, à ce que les résultats de ses missions de contrôle soient fondés exclusivement sur des informations probantes. La Cour des comptes œuvre à enraciner l'esprit d'impartialité pour préserver ses travaux des préjugés, des tendances politiques ou des intérêts personnels.

Outre la maîtrise des règles de comptabilité et de gestion financière dans le secteur public et la tenue constamment à jour de ses connaissances sur la législation et la réglementation régissant les organismes soumis à son contrôle, la Cour des comptes veille en permanence à l'application des méthodologies et des normes professionnelles et à l'acquisition de nouvelles connaissances et techniques lui permettant d'élargir son champ d'intervention aux domaines récemment gagnés par le contrôle■

F. A.

L'ACTUEL 231 / MARS 2022 - Anep n°

الشركة الجزائرية للتأمين و إعادة التأمين

COMPAGNIE ALGERIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE

RESPECT

Incendie, Explosion et Risques Annexes

Multirisque Commerçants et Artisans

Transports privés de Marchandises

Assurance et Assistance Automobile

MÉTIER

Catastrophes Naturelles

Multirisque Habitation M.R.H

ASSURANCE

Risques de Construction

Vol de Marchandises et vol en coffre

Transports Maritimes

Engins de Chantier

EFFICACITÉ

Multirisque Immeubles

LA CONFIANCE EN COMMUN

www.caar.dz

Réhabilitation de la filière des industries électriques

Eclairage sur la nouvelle stratégie

Opportunité. Des organisations scientifiques et techniques et autres think-tanks pour l'entreprise au niveau national ont pris en charge ces dernières années le développement des industries électriques, à l'image du Conseil national économique, social et environnemental (CNESE).

Faisant partie intégrante du monde industriel algérien, la filière des industries électriques est en pleine phase de redynamisation à la faveur d'un plan de relance sous l'égide des hautes autorités du pays. A la faveur d'une décision du président de la République à l'issue d'un Conseil des ministres en février 2022, Tebboune a instruit le ministre de l'Industrie d'engager immédiatement un recensement des producteurs dans les wilayas connaissant une importante dynamique industrielle, en coordination avec les walis de la République, et de procéder à un inventaire national de toutes les spécialités, catégories et natures de produits électriques en Algérie, en vue d'interdire l'importation des produits fabriqués localement et ce, en l'espace d'un mois.

Un important gisement pour l'exportation

Comme dit le proverbe, il n'est jamais trop tard pour bien faire. Des organisations scientifiques et techniques et autres think-tanks pour l'entreprise au niveau national ont pris en charge ces dernières années le développement des industries électriques, à l'image du Conseil national économique, social et environnemental (CNESE).

Ce dernier a d'ailleurs organisé en juin 2021 une journée d'étude consacrée exclusivement à l'industrie électrique sous le thème : *« Le marché des équipements électriques et les potentialités d'exportation »*. A cette occasion, le président de la République a souligné que *« le marché national des équipements*

électriques offre une réelle opportunité pour la croissance et les affaires, en raison, notamment, du développement des réseaux électriques intelligents et de l'accélération de la mobilité électrique dans les différents réseaux de transport (réseau intelligent) et leur application. Partant du rôle prépondérant de l'Algérie en Afrique, l'activité de l'exportation constitue, désormais, une exigence de base pour fusionner le tissu industriel, alors que la maîtrise des techniques de production constitue un réel avantage compétitif pour la confection de composants à haut rendement et le positionnement sur le marché mondial ». Sur un autre chapitre, l'investissement dans des marchés de niche pour la fabrication, par exemple, des composants et pièces de voitures éclectiques, comme le module chargeur et le convertisseur onduleur, est très recommandé par les experts pour les prochaines années.

Vers la création d'un cluster dédié à la filière des industries de l'électricité

Partant du principe que seul un regroupement organisé des acteurs de la filière électricité est à même de concrétiser les objectifs d'une profession, le ministère de l'Industrie œuvre à la création d'un groupe professionnel (cluster) pour les industries électriques en vue de développer cette filière stratégique et concourir à la complémentarité entre ses différentes entreprises, a déclaré le ministre de l'Industrie, Ahmed Zeghdar. Aussi, dans un entretien accordé à l'APS, le ministre a précisé que l'organisation de cette filière en cluster constitue *« un des moyens pour augmenter les taux de croissance socio-économique, à même de contribuer grandement dans la réduction des charges et d'augmenter la production »*. Il s'agit là de la nécessité de mettre en place un cadre juridique à ces clusters et de définir les mécanismes liés à l'imposition pour éviter la double imposition dans le cas où des opérations commerciales collectives sont effectuées au profit des entreprises industrielles, a précisé M. Zaghdar.

Le ministre avait présenté récemment, lors de la réunion du gouvernement, un exposé dans lequel il propose l'élaboration d'une stratégie nationale pour relancer et organiser la filière des industries électriques, la valorisation et le renforcement des capacités disponibles, la réalisation d'une complémentarité entre cette filière et les autres filières industrielles à travers la mise en place d'un cadre régissant tous les acteurs des entreprises industrielles, administrations publiques, bailleurs de fonds et organes de normalisation, de conformité et d'accréditation.

Cela a eu lieu à la lumière des rencontres tenues auparavant par le ministre avec les différents acteurs dans les industries électriques, en vue de définir les capacités et l'organisation de cette filière et de déterminer les problèmes et les obstacles empêchant son

développement. Dans ce même sens, il a fait état d'une croissance considérable ces dernières années en matière d'industrie des équipements électriques, contribuant ainsi à la couverture d'une grande partie des besoins nationaux en matière d'équipements nécessaires à la production, au transport et à la distribution de l'énergie électrique (turbines, lignes électriques, câbles à haute et à moyenne tensions, transformateurs, générateurs, compteurs électriques, outils de montage...).

« Les résultats réalisés mettent en avant les grandes capacités dont jouit cette filière pour la couverture non seulement de la demande locale mais aussi pour l'exportation, notamment vers les marchés africains qui représentent pour nous une cible vu la position géographique de l'Algérie, en plus des perspectives prometteuses de l'exportation pour les pays africains », a encore déclaré M. Zeghdar. Contacté par nos soins, le vice-président du nouveau cluster Holding Elec El Djazair, M. Djebaïli, qui occupe la fonction de responsable de la stratégie et du développement, nous a indiqué qu'actuellement, le premier noyau dur du cluster a été constitué et que ce dernier planche sur l'organisation administrative des différentes structures de cette organisation. Par ailleurs, notre interlocuteur s'est réjouit d'une telle initiative du moment qu'elle va s'atteler à mettre en synergie toutes les bonnes volontés de la filière électricité en Algérie appuyée par un partenariat public-privé. En outre, M. Djebaïli n'a pas manqué d'appeler tous les acteurs de la filière électricité, entreprises publiques et privées, universités, centres de recherche, associations… à rejoindre le cluster■

R. K.

Secteur des assurances

2021, une année charnière pour les assureurs

Réformes. La période 2019-2021 n'aura pas été de tout repos pour le secteur de l'assurance qui a appris, à ses dépens, que la résilience en temps de crise sanitaire est une notion assez vague, voire anachronique.

Souvent dominé par une sorte de *« mégalomanie »* économique que lui confère son aspect intrinsèque de *« solvabilité à toute épreuve »*, le marché de l'assurance a été frappé de plein fouet par les incertitudes et la morosité ayant impacté, une à une, toutes ses activités et branches. Baisse des investissements, faiblesses des taux d'intérêt, fermetures de sites de production, pertes d'exploitation... le coronavirus s'est avéré être un redoutable adversaire pour les assureurs du monde entier !

Selon l'étude Sigma publiée par Swiss Re, seuls les marchés d'Amérique du Nord, d'Asie Pacifique et du Moyen-Orient enregistrent une légère hausse des cotisations avec des taux d'augmentation oscillant entre 2 et 1,3%. Les primes des autres régions, à savoir l'Europe, l'Afrique et l'Amérique Latine - Caraïbes baissent respectivement de 3%, 10% et 16% sur un an. En Algérie, le chiffre d'affaires du secteur cède 5% et n'engrange que 125 milliards dinars. Mais le syndrome du *« mauvais élève »* ne caractérise pas pour autant les assurances algériennes qui en réagi rapidement en 2021en mettant en place un ensemble de mesures susceptibles de stopper l'hémorragie. D'autre part, l'arrivée des vaccins contribue au retour de la confiance chez les opérateurs et permet une relance de la roue de l'économie.

Il s'agit, donc, d'une année charnière où le modèle économique, sérieusement malmené par les retombées et les conclusions de la pandémie mondiale, devrait connaître des changements majeurs. La stratégie de la transition numérique à travers la digitalisation de pans entiers de l'activité, à l'image

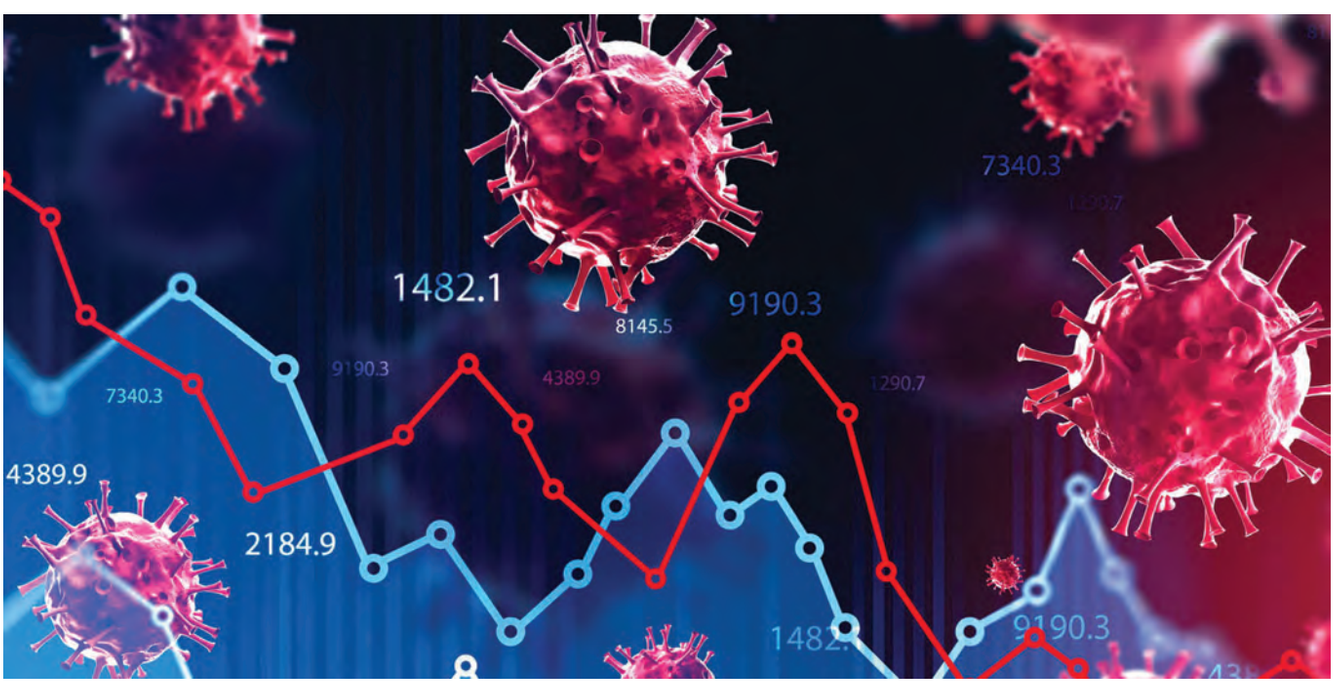

des process en aval de la chaîne de valeur, comme suggéré par bon nombre d'assureurs, semble constituer une partie des solutions envisagées pour révolutionner le monde des assurances en Algérie. De surcroît, les risques liés aux cyberattaques interpellent de plus en plus les assureurs algériens. C'est, notamment, le cas chez certaines compagnies qui projettent d'accorder davantage de place à l'innovation, afin d'identifier de nouvelles niches d'activités leur permettant de lancer de nouveaux projets. A ce titre, Alliance Assurance, selon son président Hassen Khelifati, envisagerait de lancer un nouveau produit destiné à la protection contre les risques de cyberattaques et de piratage de données.

Les assurances algériennes en quelques chiffres (2021)

Selon le président de l'Union des assureurs algériens (UAR) et P.-dg de la Caat, Youcef Benmicia, les prévisions du Conseil national des assurances (CNA) pour la clôture du marché des assurances au 31 décembre 2021 indiquent une croissance de 4% pour l'exercice 2021 avec un chiffre d'affaires avoisinant les 1.441 milliards. Cette croissance serait tirée essentiellement par l'assurance des entreprises.

Les données du Conseil national des assurances (CNA) indiquent que les sociétés d'assurance de dommages prévoient de clôturer l'année 2021 avec un total de primes estimées à 133,3 milliards dinars, soit une progression de 5,8% comparativement à l'exercice précédent. La branche IRD pourrait réaliser une performance de 15%, alors que la Vie-décès maintiendrait une évolution estimée à 1,4%, contrairement à la branche Automobile qui fléchirait de 2,2% à la fin de l'exercice 2021. Celle-ci accuse le coup suite au gel des activités d'importation et de construction durant les 3 dernières années. La production des assurances de personnes, avec un chiffre d'affaires estimé à près de 10,6 milliards dinars, devrait baisser de 10,8% par rapport aux réalisations enregistrées au 31 décembre 2020.

Le nombre des assureurs activant en Algérie passera à 25 en 2022, avec la constitution de deux nouvelles sociétés publiques d'assurance fin 2021, dont le dossier d'agrément est en cours et lesquelles pratiqueront l'assurance Takaful (assurance conforme à la Charia).

Du nouveau sur le plan réglementaire

Invité du *« Forum El Moudjahid »* en janvier dernier, le président de l'UAR a exposé sa vision de l'avenir des assurances en Algérie. M. Benmicia a déclaré qu'il était grand temps d'apporter des réformes à l'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances, rappelant que la dernière révision de celle-ci a été opérée en 2006 en plus des modifications introduites par les lois des finances, dont celle de 2020 qui avait introduit l'assurance Takaful.

Il a, à ce propos, souligné qu'il s'attendait à ce que le projet de loi portant révision de cette Ordonnance aboutisse en cours d'année. Il s'agira d'apporter des changements qui vont permettre à l'activité d'assurance de se développer et de jouer son véritable rôle socio-économique. Il a, dans ce sens, mis en avant le grand potentiel du marché national des assurances, notamment le segment des particuliers qui, selon lui, pourrait apporter une contribution adéquate au PIB et participer au financement de l'économie nationale.

Par ailleurs, et dans un autre registre purement fiscal, le gouvernement algérien a introduit dans la Loi de finances (LF) 2022, une série de mesures censées donner *« un coup de pouce »* aux assureurs, prévoyant que :

- Les Caisses de mutualité agricole, au titre des opérations de banques et d'assurances réalisées exclusivement avec leurs sociétaires, sont exonérées de l'Impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) à titre permanent, au titre de l'article 36 de la Loi de finances 2022 qui modifie l'article 138 du Code des impôts directs et taxes assimilées (CIDTA) ;
- Sous réserve de la réciprocité, les opérations de travaux immobiliers, de prestations relatives aux télécommunications, à l'eau, au gaz et à l'électricité, de location de locaux meublés ou non, ainsi que des services portant sur l'assurance, la maintenance et la réparation des véhicules, destinés à l'usage officiel des missions diplomatiques ou consulaires, organisations internationales régionales et sous-régionales accréditées en Algérie sont exemptés de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), art. 90 de la Loi de finances 2022 qui modifie l'article 9 du CIDTA.
- 50% du produit du droit de timbre gradué sur les attestations d'assurance automobile sont inscrits en recette de la ligne 1 relative aux opérations de solidarité nationale conformément à l'article 177 de la Loi de finances 2022 : *« Les dispositions de l'article 136 du décret législatif n°93-01 du 26 Rajab 1413 correspondant au 19 janvier 1993 portant Loi de finances pour 1993 modifiées par les dispositions de l'article 167 de la loi n° 20-16 du 16 Joumada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant Loi de finances pour 2021 et ce, suite à l'ouverture dans les écritures du Trésor d'un compte d'affectation spéciale n°302-069 intitulé "Fonds spécial de la solidarité nationale et de la pension alimentaire" »*■

K. B.

Pour mieux appréhender le secteur

De nouvelles mesures dans la Loi de finances 2022

Elargissement. La Loi de finances 2022 est venue avec de nouvelles mesures concernant plusieurs secteurs d'activité, dont quelques-unes ont trait directement aux assurances.

Il est mentionné dans la Loi de finances 2022 que les Caisses de mutualité agricole, au titre des opérations de banques et d'assurances réalisées exclusivement avec leurs sociétaires, sont exonérées de l'Impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) à titre permanent, au titre de l'article 36 de la Loi de finances 2022 qui modifie l'article 138 du Code des impôts directs et taxes assimilées (CIDTA).

Sous réserve de la réciprocité, les opérations de travaux immobiliers, de prestations relatives aux télécommunications, à l'eau, au gaz et à l'électricité, de location de locaux meublés ou non, ainsi que des services portant sur l'assurance, la maintenance et la réparation des véhicules, destinés à l'usage officiel des missions diplomatiques ou consulaires, organisations internationales régionales et sous-régionales accréditées en Algérie sont exemptées de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA), art. 90 de la Loi de finances 2022 qui modifie l'article 9 du CIDTA.

Par ailleurs, il est noté que 50% du produit du droit de timbre gradué sur les attestations d'assurance automobile sont inscrits en recette de la ligne 1 relative aux opérations de solidarité nationale conformément à l'article 177 de la Loi de finances 2022 : *« Les dispositions de l'article 136 du décret législatif n°93-01 du 26 Rajab 1413 correspondant au 19 janvier 1993 portant Loi de finances pour 1993 modifiées par les dispositions de l'article 167 de la loi n° 20-16 du 16 Joumada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant Loi de finances pour 2021 et ce, suite à l'ouverture dans les écritures du Trésor d'un compte d'affectation spéciale n°302-069 intitulé "Fonds spécial de la solidarité nationale et de la pension alimentaire". »*

En outre, le ministre de l'Energie et des Mines fixe les procédures et le mode opératoire ainsi qu'un ensemble de dispositions à prendre en compte, lors du transfert et du stockage des produits dangereux que sont les carburants et gaz de pétrole liquéfiés, notamment l'obligation faite de souscrire l'assurance des biens et des personnes.

En effet, il est, désormais, en application de l'article 2 de cet arrêté, du rôle du gestionnaire du réseau de transport et de stockage *« carburant »* (GRTS-carburants) et du gestionnaire du réseau de transport et de stockage *« gaz de pétrole liquéfiés »* (GRTS-GPL), ci-après dénommés GRTS, de conclure, respectivement, un contrat de transit avec chaque raffineur et chaque transformateur produisant des carburants et/ou des GPL destinés au marché national et un contrat de transit avec chaque distributeur agréé de carburants et chaque distributeur agréé de GPL. Il est également prévu les aspects liés à la santé, à la sécurité et à la protection de l'environnement, les modalités de paiement du tarif d'accès, les modèles de documents de gestion, la transmission des données et les clauses de confidentialité, ainsi que l'assurance des biens et des personnes et les dispositions relatives aux cas de force majeure et d'interruption des opérations de chargement■

F. A.

L'ACTUEL 231 / MARS 2022 - Anep n° 2216100523

Nouveautés sur notre site web

Devis et souscription en ligne

à tout moment et en toute sécurité

Rendez-vous vite sur notre site web **www.saa.dz**
et profitez des avantages du paiement en ligne

simplicité et sécurité

Disponibilité 24h/24 - 7j/7

Déclaration sinistre en ligne

saa
الشركة الوطنية للتأمين
Société Nationale d'Assurance

Immeuble SAA, Quartier d'Affaires, Bab Ezzouar, Alger
Tél.:+213 21 225 000 / 050 / 151
www.saa.dz

A l'initiative de la Société nationale d'assurance (SAA), qui demeure présentement le leader du marché algérien des assurances, deux nouvelles compagnies d'assurances viennent d'être créées, dans lesquelles la SAA est actionnaire par une prise de participation directe dans la 1re société dénommée El-DjazairTakaful, spécialisée dans les assurances dommages (Takaful général) à travers sa filiale Amana assurances, et dans la 2e société dénommée El-Djazair El-Moutahida, spécialisée dans les assurances de personnes (Takaful familial). Dans cette interview exclusive accordée à notre magazine, le P-dg d'El-DjazairTakaful, Ziane Bouziane Mahfoudh, a bien voulu nous donner plus de détails sur cet important projet dédié à l'assurance Takaful.

Ziane Bouziane Mahfoudh, P.-dg d'El-DjazairTakaful :

« Une première en Algérie dans le partenariat entre les assureurs et les banquiers »

Entretien réalisé par Rabah Karali

L'ACTUEL : M. Ziane Bouziane vous êtes le P.-dg d'El-DjazairTakaful, comment peut-on vulgariser d'une manière générale le principe du système d'assurance Takaful ?

M. Ziane Bouziane : Ça nous ramène à la définition même du concept Takaful qui est un mode opératoire et de gouvernance avant tout. Tel que définit par le décret 21-81 régissant l'assurance Takaful, c'est un système d'assurance basé sur un mode contractuel auquel adhèrent des personnes physiques et/ou morales appelées (participants). Ces derniers s'engagent à s'entraider, en cas de réalisation du risque ou au terme fixé au contrat d'assurance Takaful. Ils procèdent au versement d'une somme à titre de donation, appelée contribution.

Les contributions, ainsi versées, permettent la création d'un fonds appelé Fonds des participants ou Compte des participants. Les opérations et les actes liés à l'activité d'assurance Takaful obéissent aux principes de la charia islamique. Comparée à l'assurance conventionnelle basée sur *« le transfert du risque à l'assureur »*, l'assurance Takaful est basée sur *« le partage du risque entre les assurés »*. Le contrat d'assurance Takaful est considéré comme un contrat de donation, contrairement au contrat d'assurance conventionnelle qui est un contrat d'échange. Quant à la prime payée par les assurés, elle prend la forme d'une donation émise par la communauté des participants pour leur intérêt mutuel. Par conséquent, les primes d'assurance (les contributions) sont la propriété exclusive de la communauté des participants, d'où l'obligation de séparer clairement entre le fonds des participants et l'opérateur (la société d'assurance Takaful) qui n'a aucun droit sur ces fonds. Il y a également cette obligation pour la société Takaful de créer un comité interne appelé Comité de supervision charaïque qui sera chargé de contrôler et suivre toutes les transactions de la société et émettre son avis concernant leur conformité aux normes charaiques établies par l'organe national de l'industrie de la finance islamique créé par le HCI.

Autre particularité du système Takaful, c'est l'obligation de redistribuer les excédents techniques du fonds sur les participants (les assurés) conformément aux dispositions contractuelles. Mais en cas de déficit technique du fonds, l'opérateur est tenu d'accorder au fonds

un prêt sans intérêt, qui pourra être récupéré sur les éventuels excédents des exercices à venir.

La Société nationale d'assurance (SAA) a annoncé, récemment, la création d'une société publique spécialisée dans l'assurance Takaful dénommée El-Djazair Takaful ; à quel niveau se trouve actuellement la finalisation du dossier d'agrément ?

En réalité, il s'agit de deux nouvelles sociétés dans lesquelles la SAA est actionnaire par une prise de participation directe dans la 1re société dénommée El-Djazair Takaful, spécialisée dans les assurances dommages (Takaful général), et à travers sa filiale Amana assurances, dans la 2e société dénommée El-Djazair El-Moutahida, spécialisée dans les assurances de personnes (Takaful familial). Les deux nouvelles sociétés ont tenu leur assemblée générale constitutive avant la fin de l'année 2021, comme elles ont établi leurs statuts et sont en train de constituer leurs dossiers d'agrément afin de les déposer auprès des autorités compétentes avant la fin du mois en cours.

Quelle est la gamme des produits qui vont être commercialisés prochainement par la société El-Djazair Takaful ?

Deux facteurs déterminent la gamme des produits qui vont être commercialisés par notre société. Le premier consiste en la nécessité de faire accompagner les produits bancaires islamiques par des garanties/couvertures d'assurance de même nature. Le deuxième est la nécessité d'anticiper sur les cas de migration de clientèle, parmi les clients actuels en conventionnel, vers le modèle Takaful une fois disponible.

De même qu'un travail de communication envers de nouveaux clients convaincus par l'assurance Takaful, qui se contentent souvent de la souscription de certaines assurances par obligation uniquement, dans le marché conventionnel en l'absence d'alternative Takaful. De ce qui précède, on va commercialiser tous les produits existants actuellement sur le marché, tout en donnant la priorité à l'assurance automobile, l'assurance habitation et l'assurance CAT-NAT, l'assurance multirisque professionnelle et l'Assurance multirisques dommages aux biens, l'assurance engins de chantier, les assurances RC générale et professionnelle, les assurances transport terrestre, maritime et aérien, les assurances agricoles toutes activités confondues et l'assurance-crédit à la consommation. La mise en place de la nouvelle société va nécessiter la contribution au capital des opérateurs publics dans le secteur banque-assurance, à savoir les compagnies d'assurance Caar, Caat, SAA et Cash ainsi que les banques : Cnep BNA, BEA, BDL, Badr et CPA.

Quels sont les objectifs visés par ce regroupement de banques et de sociétés d'assurances ?

C'est une alliance tout à fait logique et naturelle partant du principe que les actionnaires cités en haut appartiennent au même actionnaire qui est le Trésor public. À noter que c'est la première fois que les institutions financières publiques (assureurs et banquiers) mènent ensemble un projet de telle envergure. C'est un signal fort de la part des autorités publiques à l'adresse des acteurs économiques quant à l'engagement de l'Etat algérien à soutenir l'industrie de la finance islamique dans le pays en cette phase de démarrage. A souligner que l'assurance Takaful joue un rôle déterminant dans le développement de l'écosystème de la finance islamique.

On avait deux manières d'agir, où chacun des assureurs publics ouvre une fenêtre pour pratiquer l'assurance Takaful où de se mettre ensemble pour lancer ce nouveau mode opératoire en assurance. Bien qu'elle dispose de tous les atouts lui permettant de démarrer cette activité seule, la SAA a préféré agir avec les autres sociétés d'assurance et des banques publiques pour se lancer dans cette aventure.

Nous avons opté pour une démarche consistant à unir nos forces en tant qu'organismes financiers appartenant au même actionnaire (l'Etat) pour le développement d'un projet commun en mettant toutes les chances de notre côté pour sa réussite

Peut-on affirmer que la nouvelle société commerciale Djazair Takaful sera opérationnelle au courant du second semestre de l'année en cours ?

On est en train d'accélérer les démarches pour être opérationnel avant la fin du 1er semestre 2022. Ça ne sera pas une tâche facile, puisqu'on aura notre propre réseau de distribution et ça nécessite énormément d'investissement en termes de moyens humains et matériels.

Quelle sera votre stratégie de communication pour inciter les citoyens à tirer parti de la commercialisation de ce nouveau système d'assurance Takaful ?

Des efforts et des moyens colossaux devront être mis en œuvre sur le plan communication. A savoir que le défi majeur n'est pas de capter ceux qui sont déjà convaincus par l'assurance Takaful mais de les fidéliser et de convaincre ceux qui manifestent encore des réserves. Nous considérons que la meilleure manière de les convaincre n'est pas que d'agir sur le côté religieux, en leur garantissant que nos produits sont conformes aux préceptes de la charia islamique mais d'être compétitifs en termes de qualité des prestations (solutions assurancielles et délais d'indemnisation). Le recours aux solutions digitales et numériques des process en interne et en externe auront un grand rôle à jouer en la matière■

Secteur des assurances

A l'épreuve d'une conjoncture économique difficile

Névralgique. Le secteur des assurances dans sa globalité est tributaire de toute l'activité économique du pays. En d'autres termes, il peut représenter un indicateur phare de la résilience d'autres secteurs, leur croissance et leurs performances.

A l'instar de tous les compartiments de l'économie, le secteur des assurances a connu une période difficile durant la pandémie mondiale de coronavirus. Pour la seule année 2020, le secteur a accusé un recul de croissance de l'ordre de 6%. En valeur, le chiffre d'affaires a été de 137,5 milliards de dinars contre 146,3 milliards de dinars en 2019. Cela pour dire que l'impact a été immédiat.

Toutefois, la situation s'est inversée pour l'année passée. Les prévisions de clôture pour le même exercice font état d'un chiffre d'affaires qui avoisinerait les 144,1 milliards de dinars pour une croissance de 4,3%. Si le secteur arrive à sortir la tête de l'eau grâce à certaines branches qui tirent le secteur vers le haut (IRD, transport et crédit), ce n'est pas le cas de l'automobile. Pour les chiffres détaillés du troisième trimestre 2021, le secteur de l'automobile a régressé de 3,8%.

La situation s'explique principalement par la vétusté du parc automobile à cause, selon le CNA (Conseil national des assurances), de l'arrêt des importations ainsi que des usines de montage localement. Mais ce n'est pas la seule faiblesse du secteur. La branche des assurances des personnes contribue faiblement au chiffre d'affaires global. En plus de cela, elle enregistre une baisse de croissance en raison, essentiellement de la crise sanitaire qui sévit actuellement. Pour l'exercice passé, cette branche devait accuser un recul de 10,8 % et un chiffre d'affaires de 10,6 milliards de dinars.

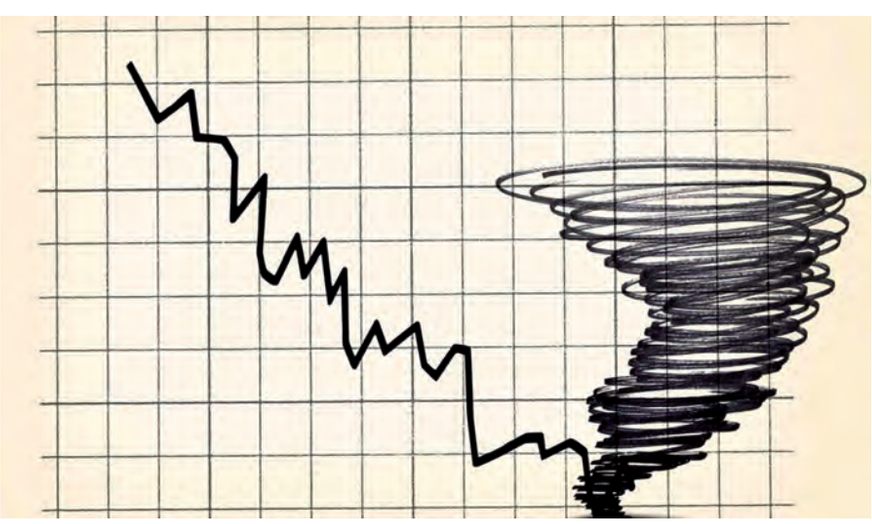

Ainsi donc, il apparaît que le secteur dans sa globalité est tributaire de toute l'activité économique du pays. En d'autres termes, il peut représenter un indicateur phare de la résilience d'autres secteurs, leur croissance et leurs performances. Ce marché diversifié et ouvert à la concurrence peut jouer un rôle nodal dans le financement et la protection de l'économie nationale. C'est aussi un secteur qui peut donner de la confiance aux opérateurs économiques en les accompagnant dans leurs projets et entreprises. L'assurance des entreprises reste d'ailleurs l'un des moteurs du secteur durant cette pandémie mondiale et ce, contrairement à d'autres créneaux économiques qui ne contribuent au secteur qu'à hauteur de 1 à 5%. C'est le cas de l'agriculture et de l'immobilier. Cela est dû, notamment, à l'absence de culture des assurances chez une partie des opérateurs et acteurs du secteur. La sensibilisation jouerait un rôle central dans l'incitation des différents opérateurs économiques à contracter des polices d'assurance■

S. B.

الشركة المركزية لإعادة التأمين

COMPAGNIE CENTRALE DE REASSURANCE

SERVING YOUR CHALLENGES, SUPPORTING YOUR ACTIVITY

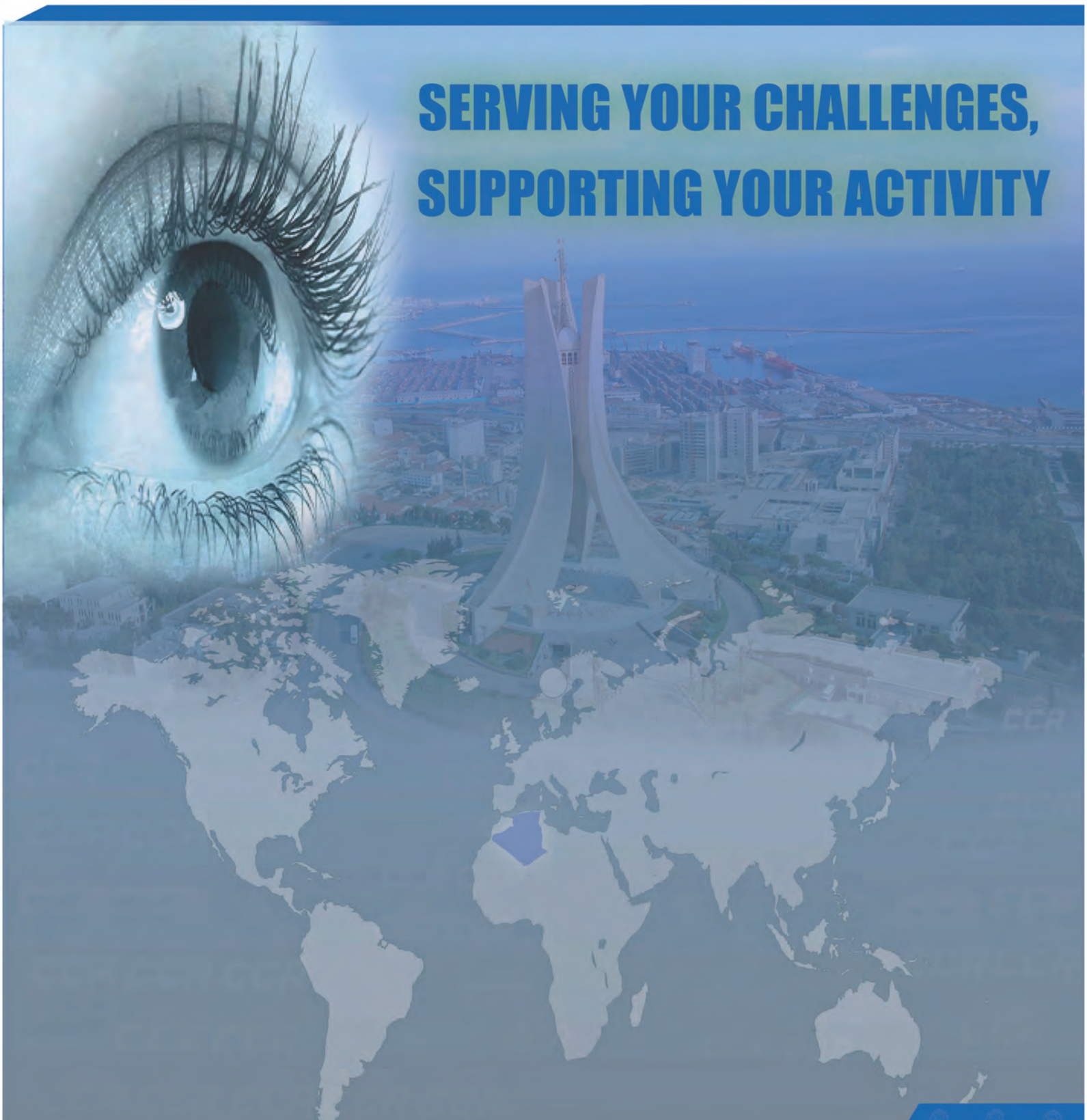

Îlot 135, N°2, Cité Administrative Plateau. Ouled Fayet. Alger 16035
Tél : +213 0 23 31 40 75 - Fax : +213 0 23 31 40 81
E-mail : contact@ccr.dz - Site Web : www.ccr.dz

Hadj Mohamed Seba, P.-dg de la Compagnie centrale de réassurance (CCR) :

« Nous voulons nous développer à l'international »

Dans le monde des assurances, naviguer à vue n'est pas une pratique tolérée. C'est pourquoi les professionnels de la gestion des risques font appel à l'assurance des assureurs afin de couvrir leurs arrières. En réalité, il s'agit d'un contrat par lequel une société spécialisée (le réassureur ou le cessionnaire) prend en charge une partie des risques souscrits par un assureur (la cédante) auprès de ses assurés. En Algérie, cette mission est assurée, entre autres, par la Compagnie centrale de réassurance (CCR) qui demeure l'un des principaux acteurs africains de ce segment. Son président-directeur général, Hadj Mohamed Seba, revient, en exclusivité dans les colonnes de *L'ACTUEL*, sur les dernières évolutions de la CCR.

Entretien réalisé par K. Batache

L'ACTUEL : La crise liée à la pandémie Covid-19 semble peu à peu se dissiper. Comment se porte la Compagnie centrale de réassurance (CCR) depuis 2019 ?

Hadj Mohamed Seba : La Covid-19 a impacté toutes les activités économiques. En ce qui concerne la CCR, nous avons connu une baisse du chiffre d'affaires en 2020 par rapport à 2019 de l'ordre de 5,70% pour cause de la baisse du chiffre d'affaires du marché national, principal pourvoyeur d'affaires de la Compagnie. Cependant, cette baisse n'a pas influé sur les performances de la CCR en termes de résultat net dégagé qui, lui, a progressé de plus de 33%.

S'agissant de l'année 2021, les performances enregistrées sont très appréciables, avec une croissance des indicateurs de l'entreprise par rapport à l'exercice 2020, ce qui va renforcer davantage la courbe croissante des performances et réalisations de la Compagnie.

La CCR a annoncé une augmentation de capital fin 2020. Quelles ont été les premières conséquences de cette opération financière ?

La CCR a procédé à une augmentation de son capital social à la fin de l'année 2020, ce qui a permis d'améliorer davantage les capacités de la Compagnie et de consolider davantage sa présence et sa réputation sur le marché de la réassurance local et international, car une forte capitalisation est présentée comme un gage de sécurité financière vis-à-vis des partenaires de la CCR.

Quelle est votre stratégie de développement pour l'année 2022, qualifiée par le président de la République comme celle de la relance économique ?

Nos projets pour 2022 se déclinent en plusieurs points : moderniser davantage l'organisation et la gestion de la société ainsi que la mise à niveau de notre système d'information, avec la nécessité d'intégrer la digitalisation dans les processes et la numérisation des activités, en utilisant les nouvelles technologies, qui sont actuellement une opportunité incontournable pour la relance de la machine économique et financière.

La Compagnie centrale de réassurance a obtenu la note B+ (bonne) avec perspectives stables pour sa solidité financière, attribuée par BM Best ; à quoi cela est-il dû ?

La CCR est notée auprès de cette agence internationale depuis déjà 11 ans (2010). Le processus de notation implique une analyse profonde des données propres à l'entreprise, stratégie, résultats et perspectives, gouvernance, systèmes d'information et maîtrise des risques opérationnels. AM Best vient encore confirmer en 2021 la santé financière de la Compagnie en qualifiant son bilan de très solide, en lui attribuant la notation de B+ (bonne) avec perspectives stables.

Cette notation est une reconnaissance du travail accompli en permanence par l'ensemble des employés de la Compagnie. Elle témoigne de la capitalisation ajustée au risque de la CCR et de sa forte rentabilité opérationnelle, soutenue par des résultats techniques robustes et de bons retours sur investissement.

Selon le magazine *Jeune Afrique*, la CCR reste l'un des principaux réassureurs africains. Avez-vous des ambitions par rapport au marché continental ?

Bien entendu. L'objectif de la CCR est de développer son portefeuille à l'international, de renforcer sa présence sur des marchés cibles et ce, en recherchant les meilleures opportunités qui pourront assurer une profitabilité à la Compagnie.

Dans ce sens, le développement de l'activité internationale reste un axe majeur de la stratégie de l'entreprise à moyen terme. Il s'agira de consolider d'abord notre présence sur les marchés où la CCR est déjà active et de viser d'autres marchés d'intérêt, principalement sur les continents africain et asiatique■

Marché mondial de l'assurance

Le défi des cyber-risques et catastrophes naturelles

Chamboulement. Pour l'année en cours, cohabiter avec le virus et maîtriser les nouveaux risques systémiques s'annonce comme la seule issue qui s'offre aux assureurs en 2022.

Après la pluie, le beau temps ? Le marché mondial de l'assurance, après l'impact pesant de la pandémie, renoue avec optimisme. Attendus à l'unanimité, les vaccins ont créé l'espoir d'un rapide retour à la vie normale et d'une reprise vigoureuse des affaires. En effet, pour le marché, l'exercice écoulé a enregistré le bilan catastrophes naturelles le plus lourd de l'histoire de l'assurance après celui de 2017. La profession a comptabilisé 120 milliards USD de pertes en 2021 contre 82 milliards USD en 2020 et 57 milliards USD en 2019. Aujourd'hui, des études annoncent que le PIB mondial connaîtra une forte croissance l'année prochaine.

Le secteur mondial de l'assurance atteindra un nouveau record de primes d'ici la mi-2022, et la Chine deviendra le plus grand marché de l'assurance du monde d'ici le milieu des années 2030. Entre-temps, des efforts supplémentaires seront nécessaires pour faire face à certaines difficultés. En effet, les perspectives du secteur de l'assurance sont également soutenues par une forte reprise cyclique après le choc Covid-19, mais la croissance économique devrait ralentir au cours des deux prochaines années en raison de la crise des prix de l'énergie, des problèmes d'offre prolongés et des risques d'inflation. A court et moyen termes, le défi est de préparer et anticiper le choc économique attendu. Et ce choc sera différent selon les branches d'assurance.

Pour l'année en cours, cohabiter avec le virus et maîtriser les nouveaux risques systémiques s'annonce comme la seule issue qui s'offre aux assureurs en 2022. Officiels et experts affirment que l'après-Covid-19 des assureurs, réassureurs et courtiers passe par une digitalisation accélérée des opérations, des solutions basées, entre autres, sur l'intelligence artificielle. Aussi, il y a lieu de noter que les répercussions de la Covid-19 et les problèmes de rentabilité continuent de créer un environnement de marché difficile.

A l'échelle mondiale, plusieurs rapports notent que l'incertitude entourant la Covid-19 a été un facteur de la hausse de prix. Le secteur de l'assurance est aussi confronté à d'autres difficultés. Il s'agit, entre autres, des cyber-risques, de plus en plus complexes, et la fréquence et la gravité des sinistres dues aux changements climatiques. Pour ces raisons, les conditions du marché demeurent difficiles et la rentabilité des assureurs se raffermit dans certains segments clés du marché. Une question se pose : quelle a été la parade pour faire face à la pandémie ? L'assureur Axa Suisse, à titre d'exemple, a réussi à améliorer sa rentabilité l'année dernière, malgré les coûts provoqués par les catastrophes naturelles. L'assureur

a crû dans ses activités d'assurance dommages, de prévoyance et d'assurance vie individuelle.

D'autre part, il convient de rappeler que cette crise accélère des tendances de fond déjà à l'œuvre. Il s'agit de l'explosion des modes de consommation digitaux, le déluge des datas avec de nouvelles possibilités de scoring quasi individualisées, dans un contexte économique et démographique qui tend l'équilibre financier des différents acteurs, chamboule les modèles classiques de l'assurance et pose de nouveaux défis aux assureurs■

H. M.

التأمين الشامل
CAAT
UNE TOTALE ASSURANCE

الشركة الجزائرية للتأمينات
COMPAGNIE ALGERIENNE DES ASSURANCES

Assurance Automobile

- Dommages au véhicule
- Dommages aux tiers
- Protection juridique
- Assistance automobile

Roulez en toute quiétude

Siège social: **52, Avenue des Frères Bouadou Bir Mourad Rais Alger** Tél.: +213(0) 23 56 93 24 à 33 Fax: +213(0) 23 56 93 78 - 56 93 84 **www.caat.dz**

Vers un baril à 185 dollars avant fin 2022

Les prix du pétrole s'envolent

Perturbations. Des experts énergétiques affirment que cette évolution des prix *« montre à quel point les marchés sont sensibles à la simple idée que le manque d'offre s'aggrave un peu, avec la crainte de sanctions qui viseraient directement les exportations russes d'énergie »*.

Le marché énergétique vit des moments exceptionnels, impacté par le conflit russo-ukrainien. Les cours du baril de pétrole ont dépassé ces dernières semaines la barre psychologique des 100 dollars avant de franchir un autre seuil, celui des 130 dollars. Ce niveau de prix n'a pas été atteint depuis 2008.

Principale raison de cette hausse effrénée des cours, des craintes en lien avec l'interruption de l'approvisionnement en énergie à partir du géant gazier et pétrolier russe. Des experts énergétiques affirment, en fait, que cette évolution des prix *« montre à quel point les marchés sont sensibles à la simple idée que le manque d'offre s'aggrave un peu, avec la crainte de sanctions qui viseraient directement les exportations russes d'énergie »*.

Cette réaction du marché demeure encore limitée, car les sanctions économiques décidées par l'UE et les USA n'ont pas encore touché le secteur énergétique et les exportations russes pour des raisons évidentes. Ce qui renseigne sur l'impact d'un arrêt brutal de l'approvisionnement des pays du Vieux Continent en gaz et pétrole par la Russie. Toutefois, cette éventualité est très forte en raison des risques qui planent toujours sur les voies internationales d'approvisionnement en pétrole et gaz russes. Ces dernières traversent notamment l'Ukraine et la mer Noire, des endroits exposés à de fortes perturbations.

Si les craintes sont justifiées, il n'en demeure pas moins que des scénarios plus complexes et annonciateurs de fortes perturbations ça et là. C'est le cas, entre autres, des prévisions de la JP Morgan, cette banque américaine qui prévoit même un baril de pétrole… à 185 dollars. Ce niveau pourrait se matérialiser dans la réalité si le pétrole russe reste encore confronté à des perturbations. La même banque estime même que plus de la moitié (66 %) de l'apport russe en pétrole a trouvé des difficultés à s'écouler sur le marché. De son côté, l'Opep demeure attachée à sa stratégie de rééquilibrage du marché en décidant d'augmenter, comme prévu, la production de 400.000 barils pour le mois prochain.

Face à la hausse des prix, des pays ont tenté de rééquilibrer le marché avec leurs stocks internes, à commencer par les États-Unis qui ont promis une contribution de 30 millions de barils ou encore l'Agence internationale de l'énergie AIE, qui réunit les pays de l'OCDE, qui a décidé d'injecter 60 millions de barils. Toutefois, cela demeure insuffisant pour influer sur les cours de l'or noir. Les prévisions des analystes tendent, donc, à prédire des prix qui vont encore augmenter sans établir des seuils précis. Cela reste dépendant de l'évolution de la situation géopolitique et du conflit russo-ukrainien■

S. B.

INTERNATIONAL
L'ACTUEL
Le magazine de l'économie et du partenariat international

ABONNEZ-VOUS

Oui, je désire m'abonner à la revue ***L'ACTUEL*** pour 11 numéros au prix de :

☐ Algérie : **2 750,07 DA** **(dont 900 DA frais d'envoi)** ☐ Etranger : **24,00 €** (+18€ frais d'envoi)

Nom ou raison sociale : .....

Personne à contacter : ..... e-mail : .....

Activité ou profession : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax : ..... Date : .....

Signature et cachet

Nombre d'exemplaires ☐

Ci-joint mon réglement :

☐ par chèque bancaire à l'ordre de : **LES NOUVELLES REVUES ALGERIENNES**

☐ par virement bancaire : BADR Chéraga Compte n° : 00300634000087330089

Lot. Ben Achour Abdelkader
Villa n° 27 Chéraga - Alger
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
e-mail : redac@actuel-dz.com

Marché mondial gazier

Le mauvais quart d'heure

Inquiétudes. L'Algérie, en sa qualité de membre fondateur du Forum des pays exportateurs de gaz (GECF), n'a eu de cesse de souligner l'importance du gaz dans le développement durable à travers, notamment, la première déclaration de Doha en 2011.

La crise russo-ukrainienne risque de peser très lourdement sur le marché gazier mondial. La réaction des marchés ne s'est pas fait attendre. Au moment où les premières troupes russes entraient en Ukraine, les cours du gaz ont explosé sur les plateformes européennes. *« On est bien en-dessous des records historiques de la fin décembre 2021, mais on reste dans une tranche élevée de la moyenne des prix du gaz. Et ça reste très élevé par rapport à 2018 ou 2019 »*, analyse Thomas Pellerin-Carlin, directeur du Centre Energie de l'Institut Jacques-Delors. Face à la volatilité des cours, les fournisseurs ont même gelé leurs cotations, car ils risquent de ne pas pouvoir se couvrir. Aujourd'hui, la Russie fournit près de 40% de la consommation de l'Union européenne en gaz.

La crise en question incite à nouveau l'Union européenne à réduire sa dépendance énergétique vis-à-vis de la Russie, dépendance dont elle tente de se défaire depuis 2014 déjà. Pour Marine Simoën, chercheuse associée à l'Iris, la maîtrise des stocks gaziers en Europe est un *« facteur déterminant »*. L'Europe *« peut sécuriser des volumes supplémentaires en augmentant les importations de GNL depuis les Etats-Unis, le Qatar ou encore l'Australie, mais les marchés du GNL sont déjà tendus au niveau mondial »*. Une autre solution, explique la spécialiste, est de *« jouer sur la demande de gaz de l'UE »*. À court terme, il pourrait s'agir d'appeler à *« réduire la consommation directe de gaz pour le chauffage domestique mais aussi de chercher à diminuer la consommation d'électricité de l'Union européenne »*. A moyen et long termes, argumente la chercheuse, il est plus que jamais *« stratégique pour l'Europe d'accélérer les investissements dans les solutions de production d'électricité ne reposant pas sur un approvisionnement en combustibles fossiles et qui permettent, donc, une maîtrise beaucoup plus locale du système énergétique, tout en limitant l'impact climatique »*.

Aujourd'hui, une question est sur les lèvres de tous les experts et analystes : la nouvelle batterie de sanctions internationales conduira-t-elle la Russie à fermer le robinet à destination de l'Europe ? Sur le terrain, rien ne permet pour le moment de l'affirmer. Le géant russe Gazprom a indiqué peu après le début de l'invasion que le gaz continuait de passer normalement dans les tuyaux. Rappelons que juste avant l'offensive russe, les travaux de la réunion ministérielle extraordinaire du Forum des pays exportateurs de gaz (GECF) se sont tenus à Doha (Qatar). L'Algérie, en sa qualité de membre fondateur, n'a eu de cesse de souligner l'importance du gaz dans le développement durable, à travers, notamment, la première déclaration de Doha en 2011. Dans son discours, le Chef de l'Etat Abdelmadjid Tebboune affirmait que *« ce rôle positif du gaz naturel s'est confirmé durant la crise sanitaire induite par la pandémie de Covid-19 »*. Evoquant les défis à relever, il indique qu'en premier lieu, il s'agit de *« mobiliser davantage d'acteurs convaincus de l'importance du gaz naturel pour relever les défis actuels et futurs par l'adhésion de nouveaux États exportateurs et producteurs de gaz naturel, renforcer leur rôle et préserver leurs intérêts à travers le dialogue avec les Etats consommateurs qui exploitent le gaz comme moteur essentiel pour développer leurs économies »*.

En second lieu, il s'agit de *« trouver ensemble les meilleurs moyens d'assurer au gaz naturel une place dans les systèmes énergétiques et de promouvoir sa valeur sur les marchés internationaux »*. Entre les défis liés au secteur lui-même et les incertitudes géopolitiques ainsi que la redistribution des cartes qui peuvent naître d'un conflit comme celui opposant la Russie à l'Ukraine, le marché gazier risque de vivre son mauvais quart d'heure■

H. M.

ISO 9001:2015
Management system

www.tuv.com
ID 9108649708

Sarl LIFTAL est un des leaders dans la fabrication des élingues câbles, chaines, sangles et système de levage en Algérie.

Aussi distribution une gamme complète d'accessoires de levage de haute qualité.

Le matériel et les accessoires de lavage sont conformes aux normes en vigueurs LIFTAL compte de nombreux client dans l'industrie lourde, l'industrie pétrolière et parapétrolière, port et cimenteries, construction ...etc.

Hai Mekhadma à coté de Dar El Moualem Bp 862
Mekhadma Ouargla Algérie.

(Tel) 029 71 65 42/43/44

(Mob) 0770 94 28 39

www.liftal-sling.com

liftal_sling@yahoo.fr

liftal.sarl@gmail.com

L'exploitation du pétrole et gaz de schiste en Algérie

Retour à la scène

Prudence. Le territoire algérien détient la troisième plus grande réserve mondiale de gaz de schiste avec près de 20.000 milliards de m³ exploitables, 17.000 milliards de m³, selon le ministère de l'Energie algérien en 2013, quatre fois plus que ses réserves de gaz conventionnel.

Après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, apparaît la menace d'une rupture d'approvisionnement en pétrole et gaz russes. L'Union européenne, qui dépend à 40% de Moscou, cherche une issue de secours et présente une volonté de couper le cordon avec Moscou et s'éloigner le plus rapidement pour combler les immenses besoins en gaz et pétrole et assurer la sécurité d'approvisionnement. De ce fait, le recours au pétrole et gaz de schiste revêt un caractère stratégique pour plusieurs pays afin de combler ce manque si cette crise venait à persister.

L'expérience américaine constitue aujourd'hui une référence exceptionnelle pour l'industrie des hydrocarbures non conventionnels. La révolution du schiste a eu un effet dramatique sur le marché du pétrole et gaz aux Etats-Unis et dans le monde entier. Il a été très actif dans la croissance économique aux Etats-Unis en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment les prix élevés du pétrole à l'époque de découverte de l'industrie des hydrocarbures non conventionnels, les progrès technologiques, la demande interne, la propriété privée des droits sur les réserves souterraines, la consolidation de l'industrie des services et des infrastructures et l'abondance de l'eau.

De nombreuses convoitises, à l'instar de la crise russo-ukrainienne, poussent un nombre conséquent de pays à tenter leur chance pour des raisons importantes, même s'ils ne possèdent pas de plus grandes réserves de gaz et de pétrole de schiste et n'ont pas assez de caractéristiques comme les Etats-Unis pour se hisser à une souveraineté énergétique, même si les experts doutent que l'expérience des Etats-Unis puisse se répéter dans d'autres régions, pour plusieurs facteurs, à l'instar du coût élevé de la technologie utilisée, des effets nocifs des aquifères, de l'acceptabilité sociale, des caractéristiques des roches poreuses, etc.

Le phénomène en Algérie

La production des hydrocarbures conventionnels en Algérie a déjà commencé à décroître. La raréfaction de cette ressource et la croissance de la demande interne et externe relative à la crise russo-ukrainienne entraîneraient un déficit économique à moyen et long termes, ce qui rend rentable l'exploitation du pétrole et gaz non conventionnels, et la submersion dans cette industrie est irrévocable puisque les réserves sont approuvées. Cependant, l'Algérie est mitigée timidement dans cette conjoncture en dépit de l'opposition sociale à cette industrie et les risques environnementaux encourus.

D'ailleurs, l'Algérie est le troisième plus grand fournisseur de gaz naturel à l'Europe, et l'industrie des hydrocarbures est un pilier de l'économie nationale du pays. L'Algérie, dont les réserves en pétrole et gaz de schiste sont approuvées en grandes quantités comme réserves exploitables au sud du pays, est classée aux premiers rangs mondialement. Le territoire algérien détient la troisième plus grande réserve mondiale de gaz de schiste avec près de 20.000 milliards de m^3 exploitables, 17.000 milliards de m^3, selon le ministère de l'Énergie algérien en 2013, quatre fois plus que ses réserves de gaz conventionnel.

Cependant, le ralentissement de la production et la forte baisse des prix du pétrole et du gaz, qui a commencé fin 2014, ont porté un coup dur à l'économie algérienne, et compte tenu que le pétrole et le gaz sont les ressources financières majeures du pays, qui représentent 62% des recettes publiques et 97% des recettes d'exportation, en plus de la crise russo-ukrainienne, dont la demande européenne du gaz algérien augmente, cette situation pousse le gouvernement à l'exploitation des ressources en gaz et pétrole de schiste et tenter d'estimer et de confirmer ses capacités et de récolter les divers avantages procurés par une source supplémentaire d'approvisionnement domestique en hydrocarbures pour alimenter le Trésor public et atteindre une économie fiable et rigide.

En revanche, la plupart des études internationales conviennent que l'exploitation efficace des ressources de pétrole et de gaz de schiste en dehors des États-Unis sera très limitée. L'Algérie ne fera pas exception. L'exploitation du gaz de schiste via la fracturation hydraulique a été autorisée en 2013, et la première opération réelle de l'exploration de gaz de schiste dans le bassin d'Ahnet est entamée en décembre 2014. Sonatrach a déjà utilisé la fracturation hydraulique depuis les années 80 sur des puits conventionnels. Selon des experts, elle injecte des volumes d'eau importants pour faire produire ses puits. Des produits chimiques sont souvent utilisés dans le conventionnel, donc presque la même technique et les mêmes produits chimiques pour le conventionnel que pour le non-conventionnel. La Sonatrach a indiqué aussi qu'elle prévoyait d'établir 200 sites de forage dans la région désertique du sud de l'Algérie, dans l'espoir de produire 20 milliards de mètres cubes de gaz de schiste par an.

L'opposition sociale

Un mouvement contre l'exploration de cette richesse a éclaté en décembre 2014 au sud de l'Algérie avant de s'étendre sur l'ensemble du territoire, en dépit des assurances du gouvernement. Les opposants n'y voient que des risques pour l'environnement, aquifères, nappes phréatiques et la consommation excessive d'eau. Quant aux partisans, ils y voient une formidable occasion de bénéficier de nouvelles ressources énergétiques et économiques. Les vagues de protestations et critiques de la population ont démontré qu'une meilleure compréhension des controverses est nécessaire pour le processus de construction d'une acceptabilité sociale. Il faudrait que nous fassions des études afin de connaître notre véritable potentiel, le valoriser, puis estimer ce qu'on pourrait produire et les moyens à mobiliser en puisant dans les techniques développées.

Même si les obstacles techniques sont levés et l'opposition réduite au silence, l'Algérie devrait mettre en œuvre des réformes profondes et efficaces qui contribuent à attirer des capitaux internationaux, en prenant en compte le coût élevé de cette technologie qui peut être, cependant, supérieur au prix des cours du pétrole par l'établissement de contrats d'extraction ou d'exploitation bien étudiés

Le défi sera surtout technologique et financier parce que le contexte environnemental algérien en surface et en subsurface ne ressemble en rien à celui qui existe aux Etats-Unis ou dans la plupart des pays européens. Des tests d'évaluation sur une ou deux zones bien limitées, à travers un partenariat pilote, est une bonne veille sur le marché de l'énergie, et les progrès technologiques relatifs à l'énergie sont recommandés, parce que les priorités et le marché énergétique changent avec le temps et rien n'est stable dans la durée. D'ores et déjà, entamer l'industrie du pétrole et gaz de schiste comme source d'énergie alternative aux hydrocarbures conventionnels permet de retarder la transition vers les énergies renouvelables

L'Algérie, comme ses pays voisins, est en stress hydrique permanent, et la nappe albienne étendue sous les surfaces de ses pays n'est pas renouvelable, et les pluies sont trop faibles pour recharger les aquifères, ce qui pose un véritable problème pour l'extraction de ses ressources naturelles. Néanmoins, les technologies d'extraction des hydrocarbures non conventionnelles sont différentes d'une entreprise à l'autre, et si l'Algérie continue dans cette politique d'investir dans cette richesse, il est très nécessaire et impératif d'imposer des technologies à moindre effet nocif sur l'environnement.

R. C.

Suspension de la règle 49/51 pour les projets de centrales solaires

Un retard immense à rattraper

Nouveauté. Les objectifs fixés par l'Etat en matière de transition énergétique accusent des retards considérables quant à leur concrétisation pour une puissance installée totale, d'origine renouvelable, de l'ordre de 22.000 MW à l'horizon 2030.

Il semblerait que la règle d'investissement en Algérie en matière de capitaux étrangers ait changé d'épaule pour son fusil en matière d'investissements étrangers et ce, par l'institution de nouvelles règles en matière de participation avec des capitaux étrangers. Un changement qui ne fait que refléter, encore une fois, l'instabilité juridique qui prime sur l'environnement économique.

Promulgation et évolution de la règle 49/51

En effet, l'on se souvient bien que l'Etat avait institué en 2009, par l'article 58 de la Loi de finances complémentaire pour 2009, avant d'être modifié puis transféré dans la Loi de finances pour 2016, en son article 66, la règle des 51-49% qui fixe la part de participation d'un investisseur étranger dans une société de droit algérien à un plafond de 49%. Il aura fallu que la Loi de finances de 2020 intervienne pour que les conditions de cette disposition soient modifiées à la faveur d'une revue à la baisse des exigences en matière de capitaux. Ainsi, et au terme de ce même article 109 de la Loi de finances pour 2020, la règle dite 49/51 ne s'applique plus aux secteurs considérés comme non stratégiques.

La liste des activités de production de biens et de services présentant un intérêt stratégique pour l'économie nationale serait fixée par voie réglementaire. Il aura fallu, ainsi, attendre le décret exécutif n° 21-145, du 17 avril 2021, pour connaître la liste des activités revêtant un caractère stratégique en Algérie soumises à la loi 49/51. Il est, notamment, question des secteurs de l'énergie et des mines, ainsi que des transports, le secteur des travaux publics et l'industrie pharmaceutique, ainsi que les industries militaires.

La nouveauté pour 2022

En ce 2022, le gouvernement a annoncé, contre toute attente, la renonciation à cette règle sacrée pour la réalisation des centrales électriques solaires dans son nouveau cahier des charges publié. Le fait est que les objectifs fixés par l'Etat en matière de transition énergétique accusent des retards considérables quant à leur concrétisation, pour une puissance installée totale, d'origine renouvelable, de l'ordre de 22.000 MW à l'horizon 2030. Et au vu des blocages d'ordre juridique et financier, il fallait prendre des initiatives. C'est ainsi que le nouveau cahier des charges du ministère des Energies renouvelables et de la Transition énergétique pour le projet solaire de 1.000 MW détaille les centrales concernées, leur capacité ouverte, leurs lieux de résidence et leurs formules de financement, et a révélé que les investisseurs étrangers sont autorisés à détenir plus de 51% des actions des entreprises en cours de développement à condition qu'elles ne dépassent pas les 66%. Dans ce contexte, selon le cahier des charges de l'appel d'offres, pour le projet solaire de 1.000 MW, datant du mois de décembre dernier, cinq centrales solaires photovoltaïques seront achevées dans cinq wilayas du Sud avec des capacités de production qui varient d'une centrale à une autre.

Dans le détail, les deux plus grandes centrales de production seront achevées dans les wilayas de Laghouat et d'El-Oued avec une capacité de 300 MW chacune. La centrale de Laghouat sera construite au niveau de Hassi-Dellaâ sur une superficie totale de 600 hectares. La centrale de la willaya d'El-Oued sera construite, quant à elle, dans la zone de Foulya, sur une superficie de

600 hectares. La troisième centrale solaire, en termes de capacité de production, sera construite sur le sol de la wilaya de Touggourt, au niveau de Temassine, d'une capacité de 250 MW, sur une superficie de 500 hectares. La quatrième centrale, toujours suivant le critère de capacité de production, sera installée dans la wilaya de Ouargla, plus précisément à Aïn al-Bayda. Elle disposera d'une capacité de production de 100 MW, sur une superficie de 200 hectares. La cinquième et dernière centrale solaire sera construite dans le cadre du projet de 1.000 MW dans la wilaya de Béchar, avec une capacité de production de 50 MW, et sera construite dans la région de Beni-Ouennif, sur une superficie de 150 hectares.

Le financement

Les formules de financement du projet stipulent qu'elles seront dans un modèle appelé *« sans droit de retour ou de recours »*, basé uniquement sur la rentabilité du projet. L'investissement sera financé à 20% du capital financé par les actionnaires proportionnellement au niveau de participation au capital de la société de projet, et 80% sont une dette financée par un prêt bancaire.

Selon le même document, la société de projet et l'investisseur doivent fournir le financement nécessaire à la construction de la ou des centrales sélectionnées et aux travaux d'inter-connexion externes, pour les centrales solaires réalisées au réseau électrique national. Le cahier des charges indique, également, qu'en ce qui concerne la création des sociétés du projet, Shaems (société en participation mixte entre Sonatrach et Sonelgaz) participera avec l'investisseur sélectionné par le biais de l'acquisition d'une part du capital de la société de projet (maître d'ouvrage pour les centrales électriques), soit seule, soit en partenariat avec des entreprises publiques et/ou privées.

La réalisation du projet se fera par le biais de la formule construction-acquisition-exploitation dite : BOO (Build-Own-Operate). La partie participant au projet (investisseur), étrangère ou nationale, peut représenter jusqu'à 66% du capital de la société de projet, ce qui signifie que la règle 51/49 pour le secteur de l'énergie a été abandonnée pour la première fois depuis l'adoption de cette mesure il y a environ 13 ans et entrera en application depuis la porte des énergies renouvelables, tandis que la société d'énergies renouvelables Shaem acquerra un minimum de 34% du capital de la société de projet.

Selon les déclarations officielles, la mesure vise à motiver les entreprises étrangères à venir investir et à apporter les capitaux nécessaires, et en retour, la règle 51/49 a été abandonnée pour accélérer l'achèvement des cinq centrales solaires.

Les questions

Au vu de l'ampleur du projet de réalisation des centrales solaires, ainsi qu'au vu des coûts, ainsi que du point de vue du secteur d'appartenance de ce grand chantier, certaines questions méritent d'être posées.

La première question est d'ordre financier, car le recours à cette formule de réalisation et de financement ne peut refléter autre chose que le manque flagrant de ressources financières pouvant couvrir en intégralité les coûts des projets qui, au demeurant et au vu des technologies, sont relativement chères.

La deuxième question est en relation avec le mode de financement qui ne prévoit aucune compensation des coûts de réalisation, la rentabilité étant le seul moyen de récupération des dépenses. A ce titre, laquelle sera le mode de propriété des centrales une fois construites ? Seront-elles la propriété des réalisateurs indéfiniment ou le BOO sera-t-il consenti sous forme de concession à très long terme ? La question se pose avec insistance surtout si l'on sait que la part du capital de la société projet sera à plus de 50% étranger pour certains cas.

La troisième, quant à elle, elle est d'ordre réglementaire, du fait que le paysage énergétique soit régi déjà par une loi cadre, à savoir la loi 02-01 du 05 février 2002 sur l'électricité et le gaz, qui définit les modes de gestion des activités énergétiques. Cette loi règle les tarifs de vente de l'électricité à la vente, du fait que c'est un service public.

L'on sait que le coût de production grâce à l'énergie solaire coûte excessivement cher par rapport aux énergies conventionnelles, le gaz naturel en l'occurrence, qui reste imbattable sur le terrain des coûts de production. Ainsi se posent les questions sur les tarifs qui seront appliqués quant à la vente de l'énergie électrique produite par le solaire car deux cas de figures peuvent être envisagés :

- Le premier est celui de l'augmentation progressive des tarifs à la vente par les distributeurs d'énergie pour la population, du fait de la vente à des tarifs bénéficiaires par les producteurs aux distributeurs et ce, dans le cas où le scénario de l'abandon des subventions des tarifs serait engagé ;
- Le deuxième est celui de la vente libre par le producteur au distributeur d'énergie, et la couverture par l'Etat des tarifs à la vente par les distributeurs, dans le cas où les tarifs de l'énergie distribuée à la population seraient encore couverts par les subventions de l'Etat■

A. A. B.

Route transsaharienne

Est-ce le bout du tunnel ?

Persévérance. Le développement de la RTS en un système corridor est un choix stratégique qui va dans l'intérêt général de l'Algérie et des pays membres du CLRT pour la concrétisation de leur objectif majeur, à savoir l'accélération des échanges entre les pays membres pour une plus grande et meilleure intégration régionale.

Officiellement, l'Algérie a consacré un pactole de 300 milliards de dinars (2,6 milliards de dollars sur les 3 milliards prévus) du budget de l'Etat au vieux mégaprojet de la Route transsaharienne (RTS). Néanmoins, l'état d'avancement physique de l'ensemble du tracé de 10.000 km est estimé présentement à 90% bitumés. A vrai dire, l'initiative de la RTS a pris naissance en 1963 sous l'égide la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), mais pour de multiples raisons, le chantier patine alors qu'il y a une grande urgence à dynamiser les échanges commerciaux avec le continent africain qui malheureusement n'excèdent actuellement pas les 0,4%.

Les objectifs phares de la RTS

L'objectif majeur de la RTS demeure le désenclavement de plus de 400 millions d'Africains, répartis sur plus de 6 millions de km² constitués en grandes parties de vastes régions sahariennes du Maghreb et du Sahel. L'intégration économique des six pays traversés (Algérie, Mali, Niger, Nigeria, Tunisie et Tchad) et potentiellement des pays du golfe de Guinée et l'ouverture d'un nouveau corridor vital pour tous les 16 pays ouest-africains sur les ports de la Méditerranée via le réseau routier algérien. Qui plus est, il s'agit de dynamiser les activités de commerce et de transport en tant que voies facilitant la circulation des personnes et des marchandises entre régions et entre pays, en leur offrant des systèmes et des services de transport de grande capacité et réduisant le temps de transport ainsi que les coûts commerciaux, en particulier pour les pays enclavés. Aussi, c'est une opportunité inouïe pour notre pays

dans le cadre d'un Hub, véritable plaque tournante de l'activité économique et commerciale entre l'Afrique et l'Europe ainsi qu'avec le reste du monde.

Les convictions de Ayadi Mohammed, secrétaire général du Comité de liaison de la Transsaharienne (CLRT)

Pour sa part, le principal animateur de la RTS, le secrétaire général du Comité de liaison de la Transsaharienne (CLRT), qui nous a reçu dans son bureau à Alger, comptabilise plus de 27 années à la tête de l'institution. Grâce à sa compétence conjuguée à son grand parcours d'ingénieur des travaux publics aguerri au travail de terrain, il nous fait découvrir le projet et nous dit tout sur sa fabuleuse expérience et nous explique comment le CLRT est parvenu, grâce à la détermination des responsables de chaque pays et au soutien des grandes institutions continentales, à asseoir une coopération fructueuse et durable. Ainsi, M. Ayadi nous a rappelé que *« l'histoire de la Route transsaharienne (RTS) montre que l'idée première du projet revient à la Commission économique des Nation unies pour l'Afrique (CEA), qui a été installée en 1958 à Addis-Abeba, que l'initiation du projet de la RTS a été faite à travers la résolution 61 (mars 1962 au cours de la 78e session de la CEA) et que le Comité de coordination a été créé en 1966 à Alger avec comme objectif l'intégration régionale »*. Il défend mordicus le projet qui tient bien la route, étant en harmonie avec les visions des schémas continentaux et nationaux pour le développement des grands axes routiers, dont l'axe Alger-Lagos.

Le réseau routier de ce dernier est connecté directement à 3 grands ports (Alger-Tunis-Lagos) et la perspective de deux autres ports en eaux profondes en Algérie (El-Hamdania) et en Tunisie (Gabès). Le réseau dessert 74 agglomérations et une zone d'impact qui abrite une population de 60 millions d'habitants. Le développement de la RTS en un système corridor est un choix stratégique qui va dans l'intérêt général de l'Algérie et des pays membres du CLRT pour la concrétisation de leur objectif majeur, à savoir l'accélération des échanges entre les pays membres pour une plus grande et meilleure intégration régionale. Pour le statut du corridor, deux études ont été réalisées, à savoir en 2009, il y a eu une étude des potentialités d'échanges commerciaux entre les pays membres du CLRT, avec une zone d'impact de 75 agglomérations, soit 60 millions d'habitants. Ce qu'on peut retenir est que le volume d'échanges est très faible.

M. Ayadi évoque également dans notre entrevue la nécessité d'instaurer un corridor et un comité d'échanges commerciaux pour booster les échanges algériens. Il fait savoir qu'en mars 2020, la Cnuced a sollicité le CLRT pour une étude régionale sur la promotion et la commercialisation du corridor RTS et son évolution vers un corridor économique performant.

L'objectif de l'étude est de promouvoir le commerce, améliorer l'efficacité des transports, minimiser les retards de transit et réduire les coûts de transport, ce qui contribuera, certainement, à la transformation du réseau routier en corridor de développement économique basé sur une intégration économique régionale. Le secrétaire général de la CLRT a souligné que les institutions continentales (CEA, NEPAD, BAD, BADEA, BID…) continuent à initier et à soutenir les projets de développement de l'Afrique et que le projet de la RTS a bénéficié d'un grand soutien de leur part, notamment pour le côté financement.

Comme conclusion, le développement de la route transsaharienne en un système corridor devrait être soutenu, notamment, par la création d'une plateforme d'association africaine où les investisseurs et les opérateurs seront impliqués pour la mobilisation des fonds au profit de l'investissement et du développement d'un partenariat public-privé efficace. Donc, Ayadi juge encore qu'il est primordial d'associer le privé dans la gestion et la prise en charge des coûts (maintenance et entretien) de ce projet hautement stratégique. Cela dit, nonobstant un contexte très difficile où la situation économique, financière et sécuritaire des pays concernés reste très difficile, la bataille ne doit pas s'arrêter en si bon chemin■

R. K.

Développement du tourisme en Algérie

Renforcer la coopération avec les pays étrangers

Investissement. La véritable relance du secteur du tourisme s'appuie sur plusieurs facteurs. Outre une stratégie forte, il y a la coopération avec les pays étrangers qui peut faire sortir ce secteur de sa souffrance.

Ces derniers temps, les responsables du secteur du tourisme multiplient les rencontres avec les représentants diplomatiques de différents pays afin de trouver les moyens de renforcer la coopération dans ce domaine. Il s'agit surtout d'élaborer une feuille de route clairement définie pour la promotion de la coopération bilatérale, notamment en matière d'investissement touristique, de gestion touristique et hôtelière et de promotion touristique, en évaluant la possibilité de faire la promotion de la destination Algérie.

Les opportunités offertes en termes de promotion des relations avec les pays étrangers sont souvent examinées, à la faveur de la consolidation de la coopération bilatérale dans le domaine du tourisme et de l'artisanat. Parmi les pays souhaitant tisser de fortes relations dans ce domaine, on peut citer la Tunisie, le Qatar, la Suisse, la Croatie et le Japon. Notons que le ministère du Tourisme a tracé une feuille de route visant à réaliser les différents projets et à atteindre plus de 3 millions de touristes à l'horizon 2024. Cette feuille vise la réalisation de cinq opérations consistant en le réaménagement et la garantie du foncier touristique, la promotion du tourisme domestique, le développement du tourisme thermal, la mise en œuvre du plan Destination Algérie et la relance du plan de la qualité et de l'amélioration de la performance du dispositif de la formation.

S'agissant du réaménagement du foncier touristique, il est mis en avant l'impératif classement de nouvelles zones d'expansion touristique (ZET), à travers la finalisation de l'étude de 48 zones proposées et l'approbation de 38 autres plans en vue d'assurer 660 lots de terrains au profit d'investisseurs réels, en plus du réaménagement des routes et des pistes dans 9 ZET et la réalisation graduelle des travaux d'aménagement au niveau de 116 sites d'expansion touristiques selon les priorités.

Cette feuille prévoit également d'encourager la création de nouveaux pôles touristiques d'excellence dont les études doivent répondre aux normes internationales pour le développement de différents types de tourisme, notamment au niveau des régions du Sud, tout en augmentant le nombre des structures d'hébergement à 90 hôtels par an au minimum. Par ailleurs, le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Yacine Hamadi, a insisté, dernièrement, sur la promotion du tourisme saharien, la prise en charge des monuments religieux et la protection des zones d'extension touristiques (ZET). M. Hamadi a mis l'accent sur le rôle des tours opérateurs dans la promotion du produit touristique saharien diversifié pour l'attraction des touristes, insistant sur la nécessité de faire connaître et de valoriser l'artisanat.

Les professionnels appellent à leur tour au renforcement du tourisme interne afin d'attirer les touristes qui ont pris l'habitude d'opter pour des destinations étrangères pour passer leurs vacances, relevant l'importance du renforcement du domaine de la promotion touristique afin de faire connaître les destinations touristiques nationales et de tracer différents programmes à travers la création d'emplois permanents et le développement des régions locales, outre l'exploitation des sites archéologiques, historiques, culturels, religieux et environnementaux dans l'activité touristique■

A. F.

EmploiPartner.com

ENTREZ DANS LA
NOUVELLE ÈRE DU **RECRUTEMENT**

Smartphones

Le marché mondial reprend ses couleurs

Optimisme. Nombre d'analystes relèvent que plusieurs fournisseurs ont réalisé leurs meilleures performances en 2021, augmentant les expéditions de Smartphones à deux chiffres, pouvant ainsi être comparés à ceux obtenus avant la pandémie, voire à les dépasser.

De l'incertitude à l'optimisme. C'est le chemin qu'a fait le marché mondial des Smartphones en cette période de Covid-19. En effet, les voyants sont aujourd'hui au vert. En témoignent les chiffres récents publiés dans le dernier rapport du cabinet d'analyses Canalys qui souligne que le marché mondial des Smartphones a représenté un total de 1,35 milliard d'unités expédiées sur l'année 2021. Soit une croissance de 7% par rapport à l'année précédente et se rapproche du niveau du volume de mobiles expédiés avant la crise sanitaire qui était de 1,37 milliard de Smartphones en 2019. Une reprise, oui. Mais aussi de la concurrence qui bat son plein.

Le fabricant sud-coréen Samsung caracole en tête avec 20% de parts de marché et 274,5 millions d'expéditions réalisées en 2021 contre 255,5 millions en 2020, soit une progression de 7%. Apple, lui, arrive en seconde position avec 17% de parts de marché, soit 230,1 millions d'unités expédiées en 2021 contre 207,2 millions l'année précédente, représentant une progression de 11%. Le chinois Xiaomi croît de 28% avec 149,6 millions d'unités expédiées en 2020 contre 191,2 millions de Smartphones en 2021, et est suivi par Oppo avec 11% de parts de marché et 145,1 millions d'unités expédiées en 2021 contre 119,4 millions en 2020, soit une croissance de 22%. En dépit de la pénurie de composants, la demande des consommateurs pour des Smartphones nouveaux a continué de progresser en 2021. Expliquant cette bonne santé qu'affiche le marché des Smartphones, nombre d'analystes relèvent que plusieurs fournisseurs ont réalisé leurs meilleures performances en 2021, augmentant les expéditions de Smartphones à deux chiffres, pouvant ainsi être comparés à ceux obtenus avant la pandémie, voire à les dépasser.

En guise d'arguments, ils soulignent que le principal moteur de croissance de l'industrie est principalement venu d'Asie-Pacifique, du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Amérique latine. *« Samsung a été durement touché par des problèmes d'approvisionnement et de production pendant l'année, et son principal modèle moteur en volume, la série des Galaxy A, a connu des pénuries à travers le monde. Malgré cela, le fabricant s'est concentré sur la rentabilité grâce à une offre haut de gamme. Les séries des Galaxy S et Z ont permis de compenser la baisse de leur part en volume par rapport aux constructeurs chinois sur le marché mondial. Samsung a rempli ses objectifs de 8 millions d'expéditions en un an de Smartphones pliants »*, commente Xuan Chiew, analyste chez Canalys Research. Aussi, il y a lieu de noter que les Smartphones à petit prix sont en grande partie responsables de cette hausse enregistrant une très forte demande en Asie, au Moyen-Orient, en Afrique et en Amérique-latine. Samsung et Apple règnent sur le haut de gamme. La firme coréenne a réussi son pari des écrans pliables. Elle a atteint les 8 millions de ventes. D'autre part, le cabinet Counterpoint souligne que le prix de vente moyen des Smartphones a augmenté de 12% par rapport à l'année précédente. Une performance qui trouve son explication dans l'accroissement de la vente de Smartphones 5G qui ont un prix de base plus élevé que les modèles 4G. Les Smartphones compatibles 5G ont représenté plus de 40% des ventes mondiales de Smartphones en 2021, contre 18% en 2020■

H. M.

الشركة الجزائرية للمعارض و التصدير

SAFEX

Société Algérienne des Foires et Exportations
safex/Pins Maritimes - Alger

PROGRAMME DES MANIFESTATIONS 2022

Mois	Manifestations	Organisateurs	Dates	Pavillons
Février	Salon International du Chocolat et du Café "CHOCAF"	VISION FUTURE	à definir	Ahagar
	Salon de l'Electricité et des Energies Renouvelables -SEER	ADVISION El Djazair	23-26	Ahaggar
	Le Salon International de la Pharmacie en Algérie.- SIPHAL	ESPRIT OUVERT	23-26	Concorde
	Salon de la réanimation économique	SIFAR	22-24	Gourara
Mars	Salon de la femme -EVE-	WTCA	03-08	Union
	SIPSA-SIMA	EXPOSIA	14-17	Ahagar, Casbah
	Salon International des Electromenages SIEM	ONE CREATIVE	17-20	Union
	SOLARELEC	DISCOVRY	27-30	Union
	Salon International du Livre d'Alger " SILA"	ENAG	24-30	Ahagar, Casbah,Concorde
	Ramadan au Palais	SAFEX	28mars -30 Avril	Exterieur
Mai	BATIMATEC Expo	SAFEX / BATIMATEC EXPO	15-19	PALAIS
	LIFT EXPO	EXPERT	27-29	Union
	Salon International de la promotion de l'Investissement	B2B	27-30	Gourara
	DJAZAGRO	COMEXPOSIUM	30mai/02 Juin	Ahagar, Casbah,Concorde
	Salon International de la publicité ICHHAR	REAL BOX/SAFEX	30mai/02 Juin	Saoura
	OLIVALEGR	MEDMAG	30mai/02 Juin	D et R
	Salon du Tourisme en Plein Air et d'Aventures STEPA	TRIO TRAVEL / SAFEX	31mai/02 Juin	Bahdja
Juin/Juillet	Foire Internationale d'Alger	SAFEX	13-18 Juin	Le Palais
	SANIST	CACI / SAFEX	27-30 Juin	Gourara
	SECUREXPO	MEDITHERAL	22-24 Juin	Union
	Alger Bijoux	Meridyen	28-30 Juin	Ahagar
	Salon International des Travaux Publics SITP	SAFEX /MTP	28juin-02 juillet	Concorde
	Maman et bébé	Marcom plus Agency	28 juin-01 juillet	Casbah
	SMEX		11-14 juillet	Ahaggar , Casbah
	Salon des micro entreprises	ANADE	11-14 juillet	Concorde
	Salon algerien de la boisson BEVALG	TADAMSA EXPO	20-23 juillet	Casbah
Septembre	Foire de la Rentrée scolaire (L'EMSID)	SAFEX	18Aout-10Sep	Ahagar
	WOODTECH	CGCOM	19-22	Casbah
	Salon du E-Commerce	PRO BOX/SAFEX	20-23	Gourara
	Salon Sport et forme	EFFECTIF	21-24	Ahagar
	Salon national de l'enfant	Glory Management	28-01 Oct	Union
Octobre	Salon Professionnel International de l'Industrie "ALGER	BATIMATEC EXPO	03-06	Ahagar
	AGROFOOD	SIMA	10-13	Concorde
	REVADE	CACI / SAFEX	10-13	Casbah
	ALGERHYGIEN	CREAT EVENTS	12-15	Saoura
	ART CULINAIRE	SMPLUS	19-22	Union
Novembre	ALGEST	WTCA	14-17	Union
	HORECA	MEDITHERAL	16-19	Concorde
	SINAA (Maintenance industrielle)	MEDITHERAL	29 Nov-01 De	Concorde
Décembre	Foire de la Production Algérienne	SAFEX	17-26	Concorde-Ahaggar-Casbah
	Salon des Bnaques, Assurances et Produits Financiers "ExpoFinances"	SAFEX	17-26	Concorde

www.safex.dz
contact@safex.dz / dc@safex.dz

Tél. : +213 (0) 23 79 50 57 / 023 79 50 59 / 023 79 50 61 / 023 79 50 63 / 023 79 50 65
023 79 50 67 / 023 79 50 69 - Fax : +213 (0) 23 79 50 80 / 023 79 50 88

Guerre en Ukraine

Deux poids, deux mesures...

Injustice. Les pays occidentaux, à leur tête les Etats-Unis, se trouvent accusés de faire dans le deux poids, deux mesures en se retournant contre la Russie pour l'invasion de l'Ukraine, au moment où ils s'opposent d'émettre la moindre sanction contre l'entité sioniste pour son traitement méprisable envers les Palestiniens.

Dès l'annonce des premières condamnations suivies de sanctions contre la Russie, Sarah Leah Whitson, ancienne directrice de la division Moyen-Orient de l'ONG Human Rights Watch, a dénoncé les comportements ambivalents des pays occidentaux en donnant le feu vert à de lourdes sanctions contre la Russie en raison de l'invasion de l'Ukraine, tout en s'opposant aux sanctions contre l'entité sioniste pour son traitement méprisable envers les Palestiniens. *« Nous constatons que non seulement le gouvernement américain mais aussi les entreprises américaines ne savent pas quoi inventer pour sanctionner et boycotter tout ce qui est lié au gouvernement russe »*, aurait-elle déclaré, selon des propos rapportés par The Guardian. *« Comparez, donc, cela avec ce qui est très exactement le contraire lorsqu'il s'agit de sanctionner l'entité sioniste pour ses violations du droit international, au point où les Etats américains adoptent des lois pour sanctionner les Américains à moins qu'ils ne fassent la promesse de ne jamais boycotter l'entité sioniste»*, a aussi déclaré l'avocate américaine.

De son côté, la députée du parti travailliste britannique, Julie Elliott, a tenu des propos similaires devant le Parlement de son pays : *« Les Palestiniens attendent de nous que nous parlions et que nous agissions de la même manière. Nous avons sanctionné la Russie à cause de la Crimée, et nous allons probablement imposer davantage de sanctions que j'approuve de tout mon cœur, mais les Palestiniens,*

pendant ce temps-là, se demandent pourquoi nous ne faisons rien pour mettre un terme à leur occupation par l'entité sioniste. » Et pourtant, ce sont ces mêmes Américains qui fournissent des armes aux sionistes pour massacrer des Palestiniens innocents. Ce sont des vrais criminels de guerre, cependant les Occidentaux se sont rangés de leur côté tout en nous faisant croire qu'ils sont les défenseurs des droits humains et de la démocratie. Pure hypocrisie !

Le racisme des Ukrainiens s'affiche au grand jour

Lors de l'évacuation des personnes fuyant les zones de guerre, des étudiants d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient ont été confrontés à des réactions indignes de la part des autorités ukrainiennes, parfois très hostiles à l'égard de personnes qui se sont retrouvées victimes de leur faciès. Beaucoup d'entre eux sont encore bloqués en territoire ukrainien depuis l'invasion des troupes russes le 24 février dernier, en particulier les étudiants étrangers dont les gouvernements et les familles manquent d'avions, d'argent ou de relations pour les faire sortir. *« Le racisme rend plus difficile la fuite »*, ont déclaré plusieurs étudiants, après avoir regardé des vidéos sur les réseaux sociaux de voyageurs africains, asiatiques et moyen-orientaux agressés par des gardes-frontières et détournés des bus et des trains alors que des Blancs avaient la priorité pour passer les frontières.

Pourtant, le ministère ukrainien des Affaires étrangères a déclaré sur Twitter qu'il n'y avait aucune discrimination lors du franchissement de la frontière et que *« l'approche du premier arrivé, premier servi s'applique à toutes les nationalités »*. Faux, rétorquent les victimes de ce mauvais traitement qu'ils ont subi à leur arrivée au niveau des postes de passages frontaliers. Preuves à l'appui, les témoignages accablants (vidéos) des concernés foisonnent sur les réseaux sociaux.

Déclaration de l'Union africaine sur les mauvais traitements infligés aux Africains

Le Président en exercice de l'Union africaine et président de la République du Sénégal, S.E. Macky Sall, et le président de la Commission de l'Union africaine, S.E. Moussa Faki Mahamat, suivent de près l'évolution de la situation en Ukraine et sont particulièrement préoccupés par les informations rapportées selon lesquelles les citoyens africains se trouvant du côté ukrainien de la frontière se verraient refuser le droit de traverser la frontière pour se mettre à l'abri.

Les deux présidents rappellent que toute personne a le droit de franchir les frontières internationales pendant un conflit et, à ce titre, devrait bénéficier des mêmes droits de traverser la frontière pour se mettre à l'abri du conflit en Ukraine, quelle que soit sa nationalité ou son identité raciale. Les rapports selon lesquels les Africains sont l'objet d'un traitement différent sont accablants, ce qui est choquant et raciste et violerait le droit international. A cet égard, les présidents exhortent tous les pays à respecter le droit international et à faire preuve de la même empathie et du même soutien envers toutes les personnes qui fuient la guerre, nonobstant leur identité raciale.

Les présidents saluent l'extraordinaire mobilisation des États membres de l'UA et de leurs ambassades dans les pays voisins pour accueillir et orienter les citoyens africains et leurs familles qui tentent de traverser la frontière de l'Ukraine pour se mettre en sécurité. S'agissant des étudiants algériens, il s'avère que ces derniers n'ont pas été épargnés par le triste sort qui a été réservé au reste de leurs camarades africains■

R. K.

Yamina Bouchikh

Relever le défi à tout prix !

Elle fait face à plusieurs défis dans son domaine, et son plus grand défi demeure celui de combiner ses multiples rôles de mère, de chercheuse et d'entrepreneuse. Elle, c'est Yamina Bouchikh, l'Algérienne à qui l'UE a rendu hommage dernièrement. Yamina Bouchikh est une Algérienne de 37 ans, docteure en biologie. Elle travaille avec Tanmu, un projet qui développe des matériaux alternatifs à partir de cellulose bactérienne.

« Les femmes sont des héroïnes. Etre capable de concilier le chaos des sphères personnelles et professionnelles, tout en maîtrisant les deux rôles, est absolument incroyable. En considérant la situation sous un angle opposé, j'ai vu une opportunité que personne d'autre ne pouvait imaginer », dit-elle.

Dans la mesure où elle est issue du domaine de l'écologie, elle a toujours considéré les bactéries comme des acteurs bénéfiques de l'écosystème, plutôt que comme de *« mauvais microbes dont nous devrions nous débarrasser »*. Yamina estime qu'une plus grande attention devrait être accordée au *« monde invisible des multi-organismes »*, qui tend à être négligé malgré sa *« nature incroyablement intelligente et fertile »*.

Tanmu, le projet dont elle est la fondatrice et qu'elle espère voir devenir une start-up à part entière, utilise ces micro-bactéries issues des déchets ménagers, agroalimentaires et de l'industrie agricole pour créer des matériaux durables et écologiques, comme le cuir végétalien.

Pour la professeure, l'innovation devrait toujours être le moteur de l'écologie : *« Nous avons tendance à nous cantonner dans nos modes de pensée et nos processus archaïques alors que si nous voulons vraiment faire évoluer les choses, des changements radicaux sont nécessaires, jusqu'à notre façon de voir les bactéries et les écosystèmes »*, estime Yamina Bouchikh■

F. A.

Sama Mix

Sama Mix

Offre 1500 DA

Illimités vers Mobilis + 3000DA Vers tous les réseaux + 30Go + f*

Validité 30 jours

Offre 2000 DA

Illimités vers Mobilis + 4000DA Vers tous les réseaux + 50Go + f*

Validité 30 jours

Le choix est dans Sama

L'offre Prépayée SAMA est disponible au niveau des agences commerciales Mobilis où les points de ventes agréés .

*Facebook illimité après l'expiration du volume internet pendant la durée de validité de l'offre.

Toutes taxes comprises

SPEEDTEST AWARDS 2021 BEST MOBILE COVERAGE

ALGERIA'S BEST MOBILE COVERAGE

www.mobilis.dz

موبيليس mobilis

تحت الرعاية السامية لرئيس الجمهورية السيد عبد المجيد تبون

SAFEX

وزارة التجارة وترقية الصادرات

الشركة الجزائرية للمعارض والتصدير

ufi
The Global Association of the Exhibition Industry

معرض الجزائر الدولي

FOIRE INTERNATIONALE D'ALGER

ALGIERS INTERNATIONAL FAIR

FIA
معرض الجزائر الدولي
Algiers International Fair

جوان
DU 13
AU 18
JUIN

53ème édition

ضيف الشرف
GUEST OF HONOR

قصر المعارض ، الصنوبر البحري ، الجزائر

PALAIS DES EXPOSITIONS
PINS MARITIMES ALGER